

Fir dech a fir däi Land



Publication périodique
du Service National
de la

**Protection
Civile**

— n° 58/2003 —

SOMMAIRE

Editorial	4
Grenzüberschreitender Austausch	6
LASH asbl	8
Führungskräftetraining bei der “Protection Civile” in Luxemburg	10
Bigonville: Fernand RAUSCH wurde für 25 Jahre Zenterchef geehrt	12
La Protection Civile au niveau communautaire	14
Colloque des instructeurs en secourisme	17
Règlement interne de l'école nationale de la Protection Civile	20
40 Joer “Centre d'intervention Protection Civile Mamer”	33
Einsatzbericht der Feuerwehr und Zivilschutz aus dem Kanton Redingen	36
Unser vielseitiger Fuhrpark	45
Übung mit Gefahrstoffzug der Deutschen Bahn	48
Internationale Zusammenarbeit	50
Ein “Hundeleben” zur Rettung von Menschenleben	53
Merci fir de Merci	56
Première mission internationale du groupe canin de la P.C.	57
Artikel Rettungsdienst 11 / 2003	65
Liens Internet	68
Changements intervenus au sein des cadres du Service National de la Protection Civile	69

PERSPECTIVES

Une ère nouvelle a débuté au cours de l'année 2003 pour le Service National de la Protection Civile.



Lors du tremblement de terre, qui s'est produit en Algérie au cours du mois de mai, le groupe canin de la Protection Civile a eu une première fois l'occasion d'intervenir à l'étranger, en collaboration avec des équipes du " Technisches Hilfswerk Deutschland ". Entre-temps les relations entre les deux organisations se sont intensifiées. Des rencontres ainsi que des échanges d'expérience ont eu lieu. Une déclaration d'intention pour renforcer les relations et organiser des formations communes a été signée en date du 22 juillet 2003. Comme le THW est appelé à intervenir lors de grandes catastrophes, il a offert la possibilité d'une intervention conjointe avec une unité de la Protection Civile en cas de catastrophes en Europe ou dans un pays tiers. L'unité d'intervention en question est en voie de création et comportera des volontaires de tous les domaines de la Protection Civile.

Par ailleurs une nouvelle unité fût créée au sein du Service National de la Protection Civile : l'unité logistique ravitaillement. Cette unité a déjà connu différentes formations et interventions comme par exemple le concert ayant eu lieu les 7 et 8 septembre 2003 à Esch/Alzette ou leur week-end de formation au mois de septembre 2003. Dans le cadre de ce week-end le matériel et les capacités de la cuisine furent mis à l'épreuve et les stagiaires à l'Ecole Nationale de la Protection Civile pouvaient se rendre compte du savoir-faire de l'équipe.

Les conclusions tirées de l'accident d'avion, du 6 novembre 2002 a donné lieu à la mise à jour du " Plan Nombreuses Victimes ". Ce plan, qui a augmenté en volume, a été rédigé en collaboration avec tous les acteurs impliqués.

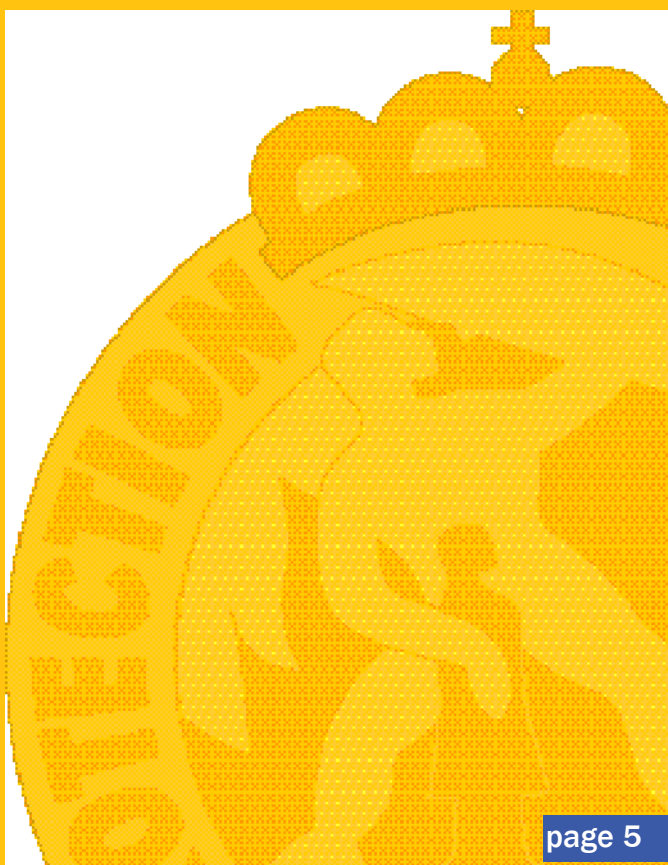
D'autre part, la brochure de premiers secours a été éditée en langue française et sera publiée encore au cours de l'année 2003, de façon qu'uniquement le nouveau programme en matière de 1er secours est à enseigner.

En dirigeant le regard vers l'année écoulée je ne peux qu'exprimer mon admiration pour le travail énorme presté par les volontaires. Je tiens à les remercier au nom de la direction pour leur dévouement et leur engagement avec lequel ils accomplissent leur tâche en temps de crise comme pour les interventions de tous les jours.

Comme nous nous approchons des fêtes de fin d'année, je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les volontaires ainsi qu'à leurs familles dès à présent un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2004.

Le Directeur de la Protection Civile

Léon Anen



GRENZÜBERSCHREITENDER AUSTAUSCH

Nicht nur die Geiselnahme in Wasserbillig, sondern auch das Flugzeugunglück in Niederrhein haben deutlich gemacht, wie wichtig der Einsatz der “Unité de Support Psychologique” (USP) hierzulande ist. Dieses relativ neue, aber äußerst wichtige Glied in der Rettungskette, bietet auch im Alltag akute Betreuung bei folgenden Ereignissen an: Verkehrsunfälle, Unfälle, Arbeitsunfälle und Tod im häuslichen Bereich, Kindstod, Suizid, Feuer, usw. Eine weitere Aufgabe der USP ist die Nachbetreuung für Einsatzkräfte nach belastenden Einsätzen. In diesen Gesprächsrunden sehen sich die USP-ler als Gesprächspartner mit Fachdienst Erfahrung.

Zur Bewältigung all dieser Aufgaben sind die Verantwortlichen der USP bestrebt Kontakte mit bestehenden Organisationen aus dem gleichen Arbeitsbereich zu knüpfen. Auf diesem Weg kann ein umfangreicher informeller Austausch und Wissenstransfer stattfinden, durch den die Anwendbarkeit verschiedener Kriseninterventionsmodelle in unterschiedlichsten Zusammenhängen aufgezeigt wird.

Einen solchen grenzüberschreitenden Austausch hatte die USP am vergangenen 1. Oktober im mittlerweile europaweit bekannten Schengen mit den Helfern der Notfallseelsorge aus Düsseldorf. Das Treffen fand statt im Rahmen einer Fortbildungsreise der Düsseldorfer Kollegen nach Luxemburg. Das Thema was hierbei ganz ausführlich debattiert wurde, war die Geiselnahme in der Kindertagesstätte in Wasserbillig im Mai 2000.

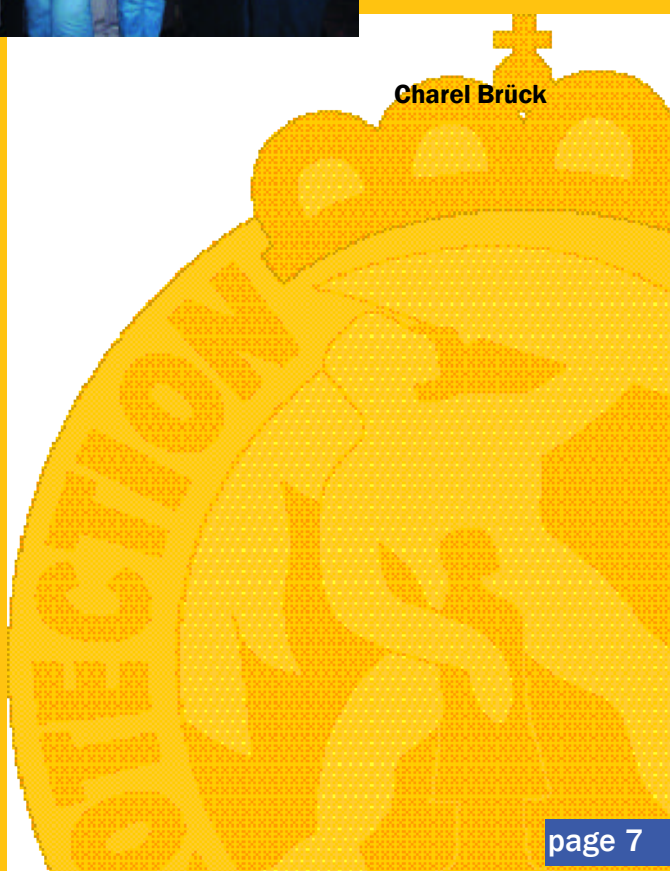
Vorgestellt wurde der Ablauf des Szenarios, die vor Ort tätigen Einsatzkräfte, die verschiedenen Aufgaben der USP, die Abwicklung des “Service d’Accueil des Impliqués”, bis hin zur Organisation der Nachgespräche und den “lessons learnt”. Diese Gespräche dienten dem Informationsaustausch, dem besseren Verständnis der Krise, der Planung und dem Umgang mit Betroffenen bei zukünftigen Ereignissen.

Das gesetzte Ziel dieses Austausches, nämlich eine Wissenserweiterung und eine mögliche Weiterentwicklung und Verbesserung der psychosozialen Konzepte in diesem Bereich, wurde von beiden Seiten bestätigt. Durch die neuen interaktiven Kommunikationstechnologien wird auch in Zukunft eine rege, grenzüberschreitende Kommunikation mit den Kollegen aus Düsseldorf fortgeführt werden.

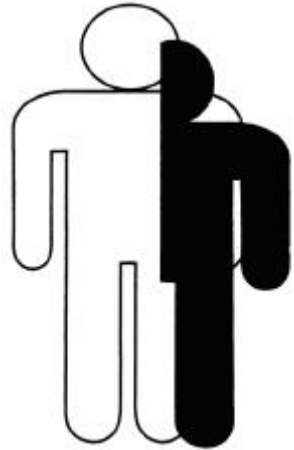
Anschließende Diskussionen wurden im Restaurant "La Rotonde" in Schwebsingen bei einem gemütlichen Abendessen weitergeführt.



Charel Brück



LASH ASBL



Da insgesamt ca. 8% akut und ca. 15% aller Menschen irgendwann in ihrem Leben an einer Angststörung von behandlungsbedürftigem Ausmaß leiden, stellen sie somit die am häufigsten auftretende psychische Störung dar. Da die Diagnose Angststörung oft erst nach endlosen und erfolglosen Behandlungsversuchen gestellt wird, endet für einen Teil der Betroffenen die Störung chronisch.

Angststörungen, die sich sowohl in Paniksyndrom, Agoraphobie, Zwangsneurosen, sozialer Phobie oder generalisierter Angst äußern, setzen oft eine Abwärtsspirale in Gang, die von familiären Konflikten und beruflichen Schwierigkeiten bis zur Isolation und Arbeitsunfähigkeit führt. Parallel dazu laufen meistens Depressionen, Medikamentenmissbrauch, Alkoholabhängigkeit und/oder Selbstmordversuche.

Für viele ist es einfach unmöglich aus dem Haus zu gehen, öffentliche Verkehrsmittel zu benutzen, Auto zu fahren, einkaufen zu gehen oder andere Menschen zu begegnen. Die Angst ist wie ein Schatten immer mit dabei.

Vorstellung

Die "Lëtzebuergesch Angscht Stéierungen Hëllef a Selbsthëllef" (LASH asbl) ist eine Selbsthilfeorganisation für Frauen und Männer, aus allen Gesellschaftsschichten, die an krankhaften und irrationalen Ängsten leiden. Die Betroffenen treffen sich kontinuierlich um sich mit ihren Panikattacken, Phobien und/oder Zwängen, auseinander zu setzen und in Eigenverantwortung etwas dagegen zu tun.

Der Austausch von verständnisvollen Leidensgenossen an eigenen Erfahrungen, an Kraft und Hoffnung bietet neuen Halt, Vertrauen und Sicherheit und hilft die soziale Isolation abzubauen.

Die gegenseitige Unterstützung und Begleitung ermöglicht die Probleme ehrlich zu erkennen, offen auszusprechen um dann in der Gemeinschaft, mit viel Mut und Eigeninitiative, Verantwortung für sich und die Erkrankung zu übernehmen und sich auf neue Wege zu begeben.

Ziele von LASH

- Aufklärung über die Erkrankung und Behandlungsmöglichkeiten
- Bewusstmachung von Suchtgefahren (Alkohol, Medikamente)
- Erfahrungsaustausch mit Betroffenen und gegenseitige Unterstützung beim Entwickeln und Erproben neuer Wege.
- Die Angststörung annehmen und lernen selbst etwas dagegen zu tun um besser damit umgehen zu können.
- Regelmäßig üben, üben, üben, d.h. bisher vermiedene Aktivitäten gemeinsam wieder aufzunehmen und die allgemeine Lebensqualität langsam wieder zu steigern.

Zusätzliche Informationen erhält der interessierte Leser bei LASH asbl, b.p. 17 in L-3205 Leudelange, unter den Telefonnummern 52 45 90 oder 59 45 90 sowie im Internet unter www.lashasbl.lu.

Charles Brück

FÜHRUNGSKRÄFTETRAINING BEI DER “PROTECTION CIVILE” IN LUXEMBURG

Im Rahmen der vom Institut National d'Administration Publique (INAP) organisierten Weiterbildungskurse führte die CEB-Akademie Merzig-Hilbringen am 17. und 18. Juni 2003, erstmals unter der Leitung der Diplom-Pädagogin Andrea Kriesbach-Jung, einen zweitägigen Workshop mit den Verantwortlichen der verschiedenen Einsatzzentren des Zivilschutzes zum Thema: “Führen von Teams im Freiwilligenbereich” an der “Ecole Nationale de la Protection Civile” in Schimpach, durch.

Ob Rettungs- und Bergungsdienst, Feuerwehr oder Katastrophenschutz - der Einsatz in Extremsituationen ist für die Verantwortlichen Alltag und fordert viel Koordinationsaufwand, vor allem aber auch psychologische Kenntnisse im Umgang mit Menschen und der Frage, wie kann ich das Potential der meist freiwilligen Einsatzkräfte erschließen, sie immer wieder neu motivieren und für ein gemeinsames Ziel begeistern.

Führen von Teams im Kontext des Zivilschutzes bedeutet auch, sich auszukennen in der Frage, wann und warum es zu Problemen und Konflikten im zwischenmenschlichen Miteinander kommt, welche Fallstricke es dabei gibt und was eine effiziente Kommunikation in Führungssituationen der Alltagspraxis, aber auch während Einsätzen ausmacht.

Zu wissen, worauf ich achte, damit auf der Inhaltsebene des Gespräches auch etwas herauskommt, dass ich beim anderen auch tatsächlich etwas mit dem erreiche, was ich sage, ohne dass mein Gegenüber schon nach den ersten Sätzen die Rollläden herunterlässt und für eine sachliche Problemlösung komplett unzugänglich wird.

Eine wichtige Erkenntnis der Teamleiter war in diesem Zusammenhang, dass Kritik und konstruktives Feedback stets mit Wertschätzung und Anerkennung auch der (oft vergessenen) Stärken des anderen gepaart sein müssen, da Einfühlungsvermögen wie ein Schlüssel auf den anderen wirkt und ein Primärbedürfnis stillt: “Ich will ernstgenommen und verstanden werden”.

Führen von Teams in Extremsituationen heißt aber auch, menschliche

Gefühle einschätzen zu können und sich zu fragen, wie gehe ich als Führungskraft, wie geht das Team in schwierigen Situationen mit eigenen Gefühlen, wie Betroffenheit, Ärger, Missbilligung oder Trauer um. Damit unausgesprochene Gefühle in professionellen Situationen nicht als “seelische Wackersteine” im Bauch liegen bleiben und viel Energie binden, um schließlich doch irgendwann (und meist an der falschen Stelle) auszubrechen. Es gilt, diese Gefühle bewusst in Teambesprechungen nach Einsätzen oder im Führungsgespräch einzubinden und nach den “Hinter- und Untergründen” für so manchen Fehler, Konflikt oder ein aufgetretenes Problem zu forschen. Denn nur dann kann man gemeinsam punktgenaue Lösungswege finden, hinter denen der einzelne auch stehen kann.

Hierzu fanden die verantwortlichen Leiter im Seminar viele Anregungen und Instrumente, die sie unmittelbar in ihre Teampraxis einbauen können.



Neben Informationseinheiten zu verschiedenen Schwerpunktthemen stand die Praxis der Teilnehmer und die Weiterentwicklung der individuellen Teamrealitäten im Vordergrund.

Ein gelungenes Projekt, das, nach Anfrage bei den Verantwortlichen des INAP, auch im Jahr 2004 wieder ins Programm der Weiterbildungskurse aufgenommen wird.

Charles Brück

BIGONVILLE: FERNAND RAUSCH WURDE FÜR 25 JAHRE ALS ZENTERCHEF GEEHRT

Im Rahmen einer kleinen Feierstunde, die vor kurzem im Festsaal in Bigonville stattfand, wurde Fernand Rausch, der seit 25 Jahren das Amt des Zenterchefs im Einsatzzentrum des Zivilschutzes in Bigonville bekleidet, geehrt. Zu diesem sympathischen Festakt waren neben sämtlichen Mitgliedern des Einsatzzentrums auch Bürgermeister Ferd Unsen, die Vertreter der Ortsvereine, der Polizei, die Korpschefs der Feuerwehren der Gemeinde Rambrouch sowie Pfarrer Marcel Grethen erschienen.

In ihrer Ansprache ließ Diane Servais als Zenterchef-Adjunkt den langjährigen Einsatz von Fernand (genannt de Ferni) Rausch Revue passieren. Am 20. Dezember 1964 war Ferni Rausch dem Zivilschutzzentrum in Bigonville beigetreten um bereits am 23. Oktober 1970 den Posten des Zenterchef-Adjunkten anzunehmen. Acht Jahre danach, genau am 13. Juli 1978 übernahm er die Verantwortung als Zenterchef von seinem Vorgänger Albert Berens. Seit dieser Zeit sorgte Ferni Rausch rund um die Uhr für das einwandfreie Funktionieren des Bondorfer Zenters. Sehr oft eine schwierige wie ebenso fördernde Mission die Ferni mit seinen Adjunkten gemeinsam während der vergangenen 25 Jahren mit Bravour meistern konnte. Neben den Recyclagekursen die jährlich in Schimpach abgehalten werden und hier auch Ferni nie fehlen durfte, wurde die gute Idee jedes zweite Jahr gemeinsam eine "Vakanz" zu unternehmen auch in die Realität umgesetzt. Hervorgehoben wurden ebenso die vielen Unterhaltungen, Feiern und Einsätze die gemeinsam getätigt wurden und hier so manche Erfahrung gesammelt werden konnte mit der Hoffnung dass Ferni Rausch seinen Posten bis zur Altersgrenze noch lange ausüben kann. Als Dank und Anerkennung übergab Sylvie Muller dem langjährigen und sehr geschätzten Zenterchef Ferni Rausch ein Reisegutschein im Wert von 2000 Euro während Maurice Pesch seine Gattin mit Blumen überraschte. Für Bürgermeister Ferd Unsen war es eine Freude bei dieser bemerkenswerten Ovation dabei zu sein, mit der Feststellung daß Ferni Rausch, der seit 38 Jahren als Ambulancier davon 25 Jahre als Zenterchef, im Namen aller Einwohner der Gemeinde Rambrouch Respekt und großen Dank verdiene für seinen freiwilligen und unermüdlichen Einsatz im Dienst des Nächsten. Das Geschenk der Gemeindeverwaltung Rambrouch, ein Reisegutschein im Wert

von 500 Euro konnte er anschließend aus den Händen von Joëlle Strotz in Empfang nehmen. Beim Schlusswort bedankte sich Ferni Rausch für diesen warmen Empfang und unterstrich dass er die Arbeit als Zenterchef sehr gerne übernommen habe und seit der Gründung des Zenters stets sein Bestes gegeben habe. Auch seiner Gattin und seiner Familie sei er für ihre stete Unterstützung zum Dank verpflichtet. Daher sei er auch bereit bis zum Erreichen seiner Altersgrenze weiterhin als „Chef“ zu wirken. Mit dem Anschneiden des großen Geburtstagskuchens wurde diese besinnliche Feier in kameradschaftlicher Atmosphäre beschlossen.



CR (Photo: Charles Reiser)

LA PROTECTION CIVILE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

La coopération communautaire en matière de protection civile, forte de l'adoption de six résolutions depuis sa naissance en 1985, établit un cadre d'actions portant à la fois sur la préparation des acteurs de la Protection Civile des 15 Etats membres et sur l'intervention en cas de catastrophe. Fondée sur le principe de subsidiarité, elle a pour but d'encourager et d'accompagner une coopération mutuelle entre les Etats membres.

Les actions sont décidées en concertation avec le Réseau Permanent des Correspondants Nationaux en matière de protection civile, groupe de représentants de haut niveau des administrations nationales. Cette méthode de travail consensuelle et les résultats qu'elle a engendrés ont fait l'objet d'une reconnaissance au niveau politique lors du dernier Conseil Protection Civile le 21 avril 1994.

Le facteur humain

Des actions de formation, des échanges d'experts et des exercices de simulation sont organisés en coopération avec les services de Protection Civile des 15 nations. Ceci favorise les liens entre personnes, atout de taille pour une assistance réciproque efficace. En matière d'auto-formation, par exemple, la Commission invite de hauts responsables à expliquer à leurs collègues d'autres Etats membres leurs méthodes, leurs techniques, leurs succès et leurs échecs ... De nouveaux besoins ou sujets à débattre peuvent également apparaître et faire l'objet d'actions ultérieures. Quant au système d'échanges d'experts, il est destiné aussi bien aux formateurs qu'aux professionnels de la Protection Civile. Les exercices de simulation, eux, sont là pour confirmer sur le terrain, l'efficacité des dispositifs de secours mis en place dans les Etats membres. Ils sont susceptibles d'être complétés par des ateliers de travail portant sur un des thèmes-clés relatifs à la situation d'urgence simulée.

Les projets pilotes

Dans le domaine technique, la Commission apporte aussi un support en contribuant à des projets pilotes portant sur l'amélioration des outils techniques et des techniques de prévention des Etats membres. Ces projets pilotes

sont déterminés en fonction de l'intérêt qu'ils peuvent présenter pour plusieurs ou pour l'ensemble des Etats membres.

L'assistance mutuelle

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil du 8 juillet 1991 relative à l'amélioration de l'assistance mutuelle entre Etats membres en cas de catastrophe naturelle et technologique, la Commission a mis au point un manuel opérationnel qui précise les points de contacts nationaux de chaque Etat membre et de la Commission, de même que les points d'accès pour des missions d'évaluation et de liaison, d'expertise (environnementale et chimique) ainsi que la coopération en cas d'incendie de forêts.

Les services de la Commission ont également mis en place pour compléter cet instrument, deux outils d'intervention. Le premier, la cellule opérationnelle 24 heures sur 24 qui recueille et diffuse l'information, voire et c'est le second outil, mobilise l'expertise en provenance des administrations nationales, expertise qui est susceptible d'être mobilisée sans délai et d'être mise à disposition des autorités concernées par l'intermédiaire de la Commission, celle-ci prenant en charge les coûts relatifs aux détachements.

La sensibilisation des citoyens

Lors du Conseil du 21.04.1994, les Ministres ont particulièrement insisté sur le déficit d'information des citoyens en matière de risques et d'auto-protection. Des initiatives pour améliorer l'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens vont être développées, complétant ainsi les actions destinées uniquement aux acteurs de la Protection Civile.

Par ailleurs, les Etats membres ont décidé en 1991, la création d'un numéro d'appel unique, le 112, pour alerter les secours ; la mise en place progressive a été achevée fin 1996.

Perspectives et conclusions

La résolution du 31 octobre 1994, adoptée à la suite du Conseil protection civile du 21 avril 1994, identifie et donne son appui à des nouveaux secteurs d'activité de la coopération communautaire dont les principaux sont les suivants :

Protection Civile

- la prise en compte de la dimension de prévention des accidents dans le cadre des actions communautaires de formation en faveur des actions de la protection civile ;
- l'organisation périodique des réunions des directeurs généraux de protection civile ;
- la coopération entre écoles de protection civile ;
- les actions d'information, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, en particulier au niveau scolaire, en vue notamment d'accroître leur degré d'auto-protection ;

De ce fait, cette résolution constitue une étape importante pour la coopération communautaire car elle lui permet de progresser et de tendre de plus en plus vers une approche intégrée couvrant :

- les aspects de prévention, de préparation et d'intervention ;
- les catastrophes naturelles et technologiques ainsi que les urgences environnementales ;
- les actions visant les professionnels, les volontaires et les citoyens.



COLLOQUE DES INSTRUCTEURS EN SECOURISME

Introduction

La journée d'information des instructeurs en secourisme, qui s'est tenue le 20 juillet 2003 à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach, a débuté par l'allocation de bienvenue de Monsieur Anen, Directeur du Service National de la Protection Civile.

Monsieur Anen a tenu à remercier les instructeurs pour l'effort considérable presté pendant la saison 2002/2003. Il a énoncé que 123 cours de premiers secours ont été tenus en 2001, dont la plupart dans les firmes ainsi que 56 cours de rappel. Ce grand nombre de cours dans les entreprises est dû au fait que la réglementation en matière d'assurance accident, concernant les cours dans les entreprises ainsi que l'arrêté grand-ducal portant sur l'organisation des cours n'autorise que les instructeurs formés par la Protection Civile et nommés par le Ministre de l'Intérieur d'enseigner cette matière.

Ce n'est pas uniquement l'instruction de la population que nous devons assurer mais également prodiguer une instruction de qualité aux volontaires de la Protection Civile. C'est dans cet intérêt que Monsieur Anen a relevé les problèmes qui se posent chaque année lors de la désignation des instructeurs pour la tenue des cours pour secouristes-ambulanciers dans les centres de secours. D'une part, les chefs de centre expriment leur avis et d'autre part les instructeurs ne sont pas toujours d'accord d'assurer la formation dans le centre de secours pour lequel ils ont été désignés. Bien que, dans le passé, les chefs de centre avaient demandé de changer leur instructeur après 4 à 5 ans, certains d'entre eux désirent maintenant à nouveau garder l'instructeur au delà de cette période, ce qui rend les changements très difficiles. Seulement 20 instructeurs se sont déclarés prêts à assurer l'instruction dans un centre de secours de façon que certains instructeurs doivent desservir 2 centres.

Ensuite, Monsieur Anen a exposé quelques problèmes au sujet de la proposition de loi de Monsieur Strotz concernant l'obligation d'un cours élémentaire de secourisme pour le permis de conduire. Ce projet relève différents problèmes dont surtout la question: Qui va organiser et assurer ces cours et quelles matières vont être enseignées.

Exposés

Dans la suite, Monsieur Anen a donné la parole à Madame Mireille Elsen de l'association Alzheimer, qui a tenu un exposé sur le patient dément. La démence se fait remarquer par différents signes dont: la désorientation matérielle et temporaire et les problèmes de mémoire.

Les conseils essentiels si on se trouve face à un patient dément sont : rester calme, prononcer des phrases courtes et claires et répéter régulièrement ce qu'on a dit.

Monsieur Hoffmann, directeur du “ Blannenheem “ a pris la relève avec un exposé au sujet du patient aveugle. Les personnes caractérisées comme aveugles ont souvent une vue réduite de 30 à 5 % de la vue normale. Il arrive que ces gens sont trop fiers pour en informer l'équipe d'intervention ou leur entourage de leur handicap. On a cependant certaines astuces à l'aide desquelles on peut reconnaître s'il s'agit d'une personne aveugle, par exemple: la montre qu'il porte. Souvent il s'agit de montres spéciales qui ont un haut-parleur au lieu du cadran. D'autre part, si la personne est à la maison il se peut qu'on trouve sa béquille blanche.

En cas de transport d'un patient aveugle, il est conseillé de le toucher avant de lui adresser la parole.

Après le déjeuner, le Docteur Faber a tenu un exposé concernant les urgences psychiatriques. On distingue différentes urgences psychiatriques dont : les tentatives de suicide, les situations d'angoisse, les situations de désarroi, les syndromes de manque, le “ Stupor “ et les urgences suites aux médicaments psychopharmacologiques. Lors d'une intervention à caractère psychologique, le plus important est de rester calme et de parler avec le patient respectivement de l'écouter. D'autre part, on doit regarder ce qui s'est passé, quels médicaments ont été pris, quel événement est à l'origine de la situation ainsi que la surveillance des fonctions vitales, si nécessaire.

Divers

Ensuite, le compte rendu des examens a été exposé par le Docteur Weicherding:

Lors des examens pour secouristes-ambulanciers, où 50 candidats se sont inscrits, 44 se sont présentés dont 37 ont réussi. 4 examens de rattrapage ont été fait.

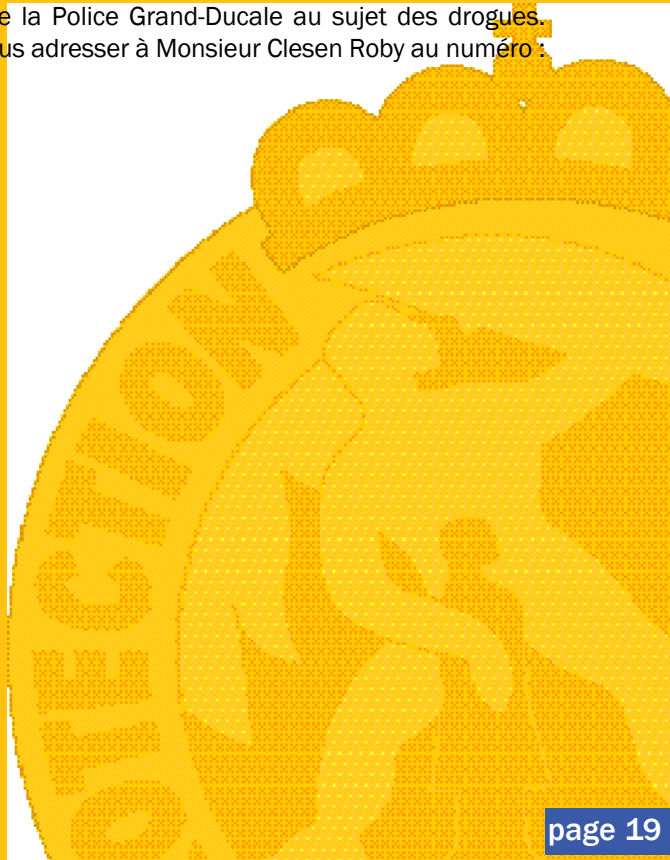
Les matières ayant présenté le plus de difficultés aux volontaires, lors des épreuves théoriques, étaient: le choc hypovolémique ainsi que les intoxications au CO et CO₂.

Au cours de l'année 2002/2003 une nouvelle formation pour instructeurs en secourisme a eu lieu. Les 16 candidats qui se sont présentés à l'examen de fin de formation ont tous réussis.

Par la suite Monsieur Horper a présenté le programme à tenir à l'Ecole Nationale de la Protection Civile pendant la session 2003/2004.

Au cours de cette année, une formation "blessures de la main ", du Docteur Merle de l'Hôpital Kirchberg, sera organisée pour les instructeurs en secourisme.

Pour les cours dans les centres de secours, il y a possibilité d'organiser un cours tenu par des agents de la Police Grand-Ducale au sujet des drogues. Pour fixer une date veuillez vous adresser à Monsieur Clesen Roby au numéro : 49 77 1-402.



RÈGLEMENT INTERNE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

1. Mission

La mission de l'Ecole Nationale de la Protection Civile consiste à assurer la formation de base et la formation continue ainsi que l'entraînement des volontaires des différentes unités d'intervention et des cadres de la Protection Civile suivant des programmes agréés par la Direction de la Protection Civile.

Elle peut également être un lieu de formation et de réunion pour les administrations et services dépendant du Ministère de l'Intérieur ou d'autres ministères ou services.

Il importe donc de fournir une image de marque favorable aux stagiaires, volontaires, hôtes étrangers et invités de la direction séjournant à l'école et de mettre tout en œuvre pour assurer à tous un séjour aussi agréable et profitable que possible.

L'ENPC est également un lieu de rencontre et de convivialité qui doivent se dérouler dans la décence et la dignité.

A cet effet il est indispensable de fixer certaines règles de conduite et il incombe au service national de la protection civile et à toute personne impliquée dans la formation et le fonctionnement de l'école de collaborer de son mieux pour atteindre ces buts.

2. Gestion et compétences

Le Directeur de la Protection Civile dirige l'École Nationale de la Protection Civile, en collaboration étroite avec l'économe et le préposé, respectivement le préposé adjoint. Le préposé et le préposé adjoint sont désignés parmi les conseillers techniques de la Protection Civile.

Le Directeur de la Protection Civile établit les relevés des stages et les programmes de l'instruction théorique et pratique sur avis de l'économe et du préposé, resp. du préposé adjoint de l'école. Les conseillers techniques compétents et l'instructeur en chef, resp. les instructeurs en chef adjoints

transmettront leur avis concernant les programmes d'instruction théorique et pratique à la Direction de la Protection Civile.

Tout cours à organiser en dehors de ce programme devra être autorisé au préalable par le directeur ou son remplaçant.

Les instructeurs, les chefs d'unités, les conseillers techniques ainsi que toute autre personne désirant organiser un cours à l'Ecole Nationale de la Protection Civile doivent contacter au préalable l'économe de l'ENPC pour s'assurer de la disponibilité et afin de permettre l'organisation pratique.

Les travaux relatifs à la gestion de l'école, du matériel didactique et des équipements, à l'organisation des cours, de la cuisine et de l'hébergement, sont effectués de concert par l'économe, le préposé, le préposé adjoint et le cuisinier suivant les instructions du Directeur de la Protection Civile.

Le préposé et le préposé adjoint :

Le préposé et le préposé adjoint assument les travaux administratifs relatifs à l'organisation des cours.

Ils effectuent les inscriptions aux cours, dressent la liste des présences des instructeurs et des participants aux cours, contrôlent et visent les déclarations relatives à l'indemnisation et au remboursement des frais de route des instructeurs et établissent les certificats de présence des participants.

Dans le cadre de la procédure pour l'octroi du congé spécial, ils visent les certificats de participation aux cours pour lesquels le congé est demandé.

A défaut, les documents dont question au présent paragraphe peuvent être visés par l'économe.

L'économe :

L'économe est responsable de l'entretien et de la propreté de l'école et de ses alentours. Il surveille le personnel ouvrier à l'exception des cuisiniers. Il dresse les plans de travail et en assure le contrôle. Il signale par écrit toute irrégularité éventuelle et en fait rapport au Directeur de la Protection Civile.

Il contrôle et certifie l'exactitude des factures relatives aux travaux, services et fournitures.

L'économe est constitué comptable extraordinaire pour le règlement des frais de voyage et des indemnités pour menus frais des participants aux cours de formation à l'ENPC. Il gère les crédits concernant l'ENPC suivant les dispositions en vigueur dans le cadre de la législation sur la comptabilité de l'Etat.

L'économe est responsable de la gestion des stocks de matériel et des équipements techniques et en dresse les inventaires.

Il assure la gestion et l'entretien du matériel didactique de l'école en collaboration avec le préposé et le préposé adjoint.

Lors des cours, l'économe assigne à chaque instructeur et à chaque participant la chambre qui lui est réservée.

L'économe veille, en collaboration avec le préposé et le préposé-adjoint, au respect des dispositions du présent règlement.

Il va de soi que le responsable de l'unité de secours concernée est appelé à seconder les responsables de l'école dans cette tâche.

En cas d'absence de l'économe, les compétences et attributions ci mentionnées reviennent au cuisinier professionnel.

Il contrôle et vise les déclarations ayant pour objet l'indemnisation et les frais de route des cuisiniers temporaires.

Les instructeurs en chef, les instructeurs en chef adjoints et les instructeurs :

Les instructeurs en chef, les instructeurs en chef adjoints et les instructeurs, nommés par le Ministre de l'Intérieur, assurent l'instruction des participants suivant les précis et les programmes d'instruction ainsi que suivant les directives arrêtées par le Directeur de la Protection Civile. Ils sont convoqués pour chaque cours par le préposé respectivement le préposé adjoint de l'école. Avant chaque cours, le chef de l'unité convoquée fournit dans des délais raisonnables le nombre de participants et toutes les informations utiles nécessaires à l'organisation pratique des cours.

Les instructeurs en chef et les instructeurs en chef adjoints veillent à ce que les matières figurant au programme d'instruction soient enseignées de

manière uniforme. En cas de nombre insuffisant d'instructeurs, ils pourront exceptionnellement être appelés à dispenser un cours aux participants.

Les instructeurs signaleront immédiatement tout incident éventuel au préposé de l'école, ou en son absence, au préposé adjoint ou à l'instructeur désigné comme chargé de cours.

Les instructeurs en charge des cours veilleront à ce que tout matériel d'instruction utilisé lors des cours soit remis en place.

Les instructeurs en chef, les instructeurs en chef adjoints et les instructeurs veilleront à ce que le matériel mis à leur disposition soit respecté et signaleront à l'économe toute détérioration ou mal fonctionnement d'équipements de l'école ou de matériel didactique nécessitant soit des travaux d'entretien ou de réparation, soit un remplacement, moyennant un formulaire prévu à cet effet, qui est à remettre à l'économe dès qu'un défaut est constaté.

Ils pourront faire des propositions écrites relatives à l'aménagement d'installations nouvelles et à l'acquisition de matériel didactique à la Direction de la Protection Civile.

Le cuisinier professionnel occupé à plein-temps à l'ENPC :

- est responsable du bon fonctionnement de la cuisine et de ses équipements,
- est responsable de la préparation des repas en étroite collaboration avec les aides-ouvrières,
- assure la planification des repas et des achats de denrées alimentaires tant périssables que de conservation,
- est compétent pour diriger les travaux des aides-ouvrières lorsqu'elles sont affectées au travail en cuisine,
- signale à la direction tout mal fonctionnement des appareils de cuisine,
- formule des propositions de remplacement de matériel de cuisine usé à la direction,
- gère les horaires des cuisiniers temporaires et les désigne pour son remplacement,
- est responsable de la gestion de la cuisine mobile.

Le cuisinier temporaire :

- travaille suivant les instructions du cuisinier professionnel occupé à plein-temps,
- assure la préparation des repas en étroite collaboration avec les aides-cuisinières,
- informe l'économe de toute anomalie de fonctionnement ainsi que tout problème en relation avec les travaux en cuisine,
- en l'absence du cuisinier occupé à plein temps, il dirige les travaux des aides-ouvrières lorsqu'elles sont affectées aux travaux en cuisine.

Les horaires normaux de fonctionnement de la cuisine sont :

Samedi:

Journée entière de cours : de 06.00 heures à 20.00 heures

Demi-journée de cours : de 12.00 heures à 20.00 heures

Dimanche: de 05.00 heures à 16.00 heures

L'aide-ménagère :

- travaille sous l'autorité de l'économe ou du cuisinier dans leurs domaines respectifs,
- coordonne, distribue et surveille les travaux des aides-ouvrières en coordination avec l'économe et le cuisinier.

Le personnel ouvrier affecté à l'ENPC :

- est soumis à l'autorité de l'économe et de l'aide-ménagère pour ce qui est des travaux d'entretien intérieurs et extérieurs, de lavage, de repassage, de nettoyage et de travaux dans les chambres, WC, salles de bains, salles de cours, salle à manger (dresser les tables, ranger, etc.) ou pour tous autres travaux dont ils sont chargés par leurs supérieurs hiérarchiques
- est soumis à l'autorité du cuisinier et de l'aide-ménagère dans tous les travaux qui sont du domaine de la cuisine, de la préparation des repas, du dressage, de la vaisselle, du nettoyage et du rangement des équipements de cuisine et de vaisselle

- est tenu de se conformer aux directives de l'économe, de l'aide-ménagère et du cuisinier, respectivement du cuisinier remplaçant dans leurs domaines respectifs.

L'économe et le cuisinier, chacun dans son domaine de compétence, signalent par écrit à la direction les irrégularités et les manquements à la discipline du personnel ouvrier.

3. Fonctionnement

L'hébergement et les repas sont pris en charge de la Protection Civile et sont organisés d'un commun accord entre d'une part le préposé, respectivement le préposé adjoint et l'économe et d'autre part le chef de l'unité de secours concernée.

Convocation et organisation

La convocation des participants aux cours est effectuée par les chefs des unités des secours, respectivement par leur adjoint.

L'Ecole Nationale de la Protection Civile peut héberger 41 participants et instructeurs. Les chefs d'unités convoquées, indiqueront au préposé (ou adjoint) de l'école ou à l'économe le nombre exact de participants aux stages au moins 10 jours à l'avance. Afin d'éviter tout gaspillage, il est impératif de respecter ces délais. Ces informations seront transmises au cuisinier pour qu'il puisse planifier les repas.

De même, il est indispensable que les instructeurs prévus pour assurer l'instruction lors du cours en question et qui sont dans l'impossibilité de se présenter à l'ENPC, informent dans les meilleurs délais mais au moins 10 jours à l'avance, le préposé ou préposé adjoint afin qu'il puisse pourvoir au remplacement. Idéalement, l'instructeur ne pouvant se présenter à l'ENPC cherchera lui-même un remplaçant et le proposera au préposé ou au préposé adjoint. Le préposé en informe sans délai l'économe et le cuisinier.

En principe, le voyage vers l'école se fait en commun, moyennant un autobus commandé par l'économe de l'école et pris en charge par le budget de la protection civile ou avec un véhicule de transport de personnes qui est à la disposition du centre de secours. Un nombre minimal de 10 participants est requis

pour réserver un autobus. Dans la mesure du possible et pour un nombre inférieur de participants, les centres de secours sont priés d'utiliser leur véhicule de transport de personnes. Dans des cas exceptionnels, à déterminer par le préposé de l'école, le voyage des participants aux cours peut être effectué en commun à l'aide de voitures privées. Dans ce cas, les stagiaires ont droit à une indemnité pour frais de voyage égale au prix du billet de chemin de fer aller-retour de leur domicile à l'Ecole de Schimpach. Les stagiaires ont droit à une indemnité pour menus frais, qui est fixée selon la réglementation régissant la matière.

Les chefs des unités de secours ou leurs adjoints accompagneront les participants de leur unité respective. Le chef de centre ou un remplaçant désigné par celui-ci doit être présent à l'école pendant la durée intégrale du stage (journée et nuit) et veillera à la discipline des membres de leur unité.

Horaires

L'école fonctionne en général d'après les horaires suivants:

Cours de week-end

Samedi

7.00 - 7.30 h:	Arrivée des participants
7.30 h:	Petit-déjeuner
8.00 h :	Installation et inscription des participants
8.15 - 12.00 h :	Cours
12.00 - 12.30 h:	Ouverture de la salle de loisirs
12.30 h	Repas de midi
14.00 - 18.00 h:	Cours
18.00 - 18.30 h :	Salle de loisirs
18.30 - 19.30 h :	Repas du soir
20.00 - 21.00 h :	Film (facultatif suivant cours de formation)
21.00 - 23.30 h:	Ouverture de la salle de loisirs
23.30 h:	Retour dans les chambres

Dimanche

6.45 h:	Réveil
7.30 h:	Petit-déjeuner
8.00 - 12.00 h :	Cours
12.00 - 12.30 h:	Ouverture de la salle de loisirs
12.30 h:	Repas de midi
14.00 - 17.00 h:	Cours
17.30 h:	Départ des participants

Les horaires peuvent varier en fonction de la spécificité du cours et sur avis de l'économe, du préposé et du préposé adjoint, du cuisinier et du chargé de cours. Tout changement d'horaire ayant une implication directe sur le travail en cuisine et le service nécessite l'accord préalable du cuisinier au plus tard une heure avant le début du repas.

Cours de semaine

En semaine, les horaires sont similaires et peuvent être adaptés (dans la mesure du possible) aux besoins spécifiques des différents cours de formation.

Tenue des cours

Des exercices complémentaires peuvent être organisés par le chargé de cours en dehors des horaires ci-avant, sur avis de l'économe, du préposé ou de son adjoint.

La supervision et la responsabilité des exercices pratiques incombent aux instructeurs et au chargé de cours.

Lors d'exercices pratiques nécessitant du matériel spécifique (p.ex. carcasses de voitures,...) les instructeurs et chargés de cours en informeront l'économe au moins 15 jours à l'avance.

Missions du chargé de cours

(instructeur en charge de l'instruction de l'unité convoquée) :

- * coordination des cours
- * supervision des cours
- * assignation des différentes tâches
- * mise en œuvre du matériel d'instruction
- * veiller à la présence de mannequins pour les exercices pratiques

La fonction de chargé de cours incombe aux instructeurs en chef ou à leurs adjoints. Concernant les chargés de cours en matière de sauvetage, ils sont désignés par l'instructeur en chef en sauvetage en collaboration étroite avec les responsables de l'école.

Le chargé de cours est censé rester dans l'école pendant toute la durée du cours. Si, pour quelque raison que ce soit, le chargé de cours se voit obligé de quitter l'école, il doit auparavant désigner un remplaçant parmi les instructeurs présents pour remplir les missions définies ci-avant et en informer l'économe, le préposé ou le préposé-adjoint.

Hébergement

- * Les participants et les instructeurs sont priés d'apporter leurs serviettes et draps de bain.
- * L'économe assigne à chaque instructeur et participant sa chambre.
- * L'aile d'hébergement est accessible pendant toute la journée.
- * Au matin du dernier jour, la literie utilisée est à enlever et à déposer sur le lit.
- * Le jour du départ des participants, ceux-ci doivent libérer leur chambre le matin du départ avant 8h00.
- * Le jour du départ des participants, l'aile d'hébergement n'est plus accessible, sauf pour le dépôt des bagages à l'endroit prévu à l'entrée du bâtiment.
- * Les personnes désirant prendre une douche le jour du départ ont accès aux douches installées au premier étage dans l'ancien bâtiment. Les instructeurs auront accès à la douche dans les chambres spécifiques réservées aux instructeurs.

Repas

- * Pour les repas de midi du jour d'arrivée des participants, le préposé ou son adjoint communiqueront au cuisinier le nombre de personnes pour chaque repas avant 9.00 heures. Pour le repas du soir et du lendemain, le préposé ou son adjoint communiqueront au cuisinier le nombre de personnes pour chaque repas avant 15h00 sauf pour les cours débutant le matin.
- * Les participants assis à une même table s'organiseront de façon à ce que les plats soient enlevés à l'office et remis sur les chariots prévus à cet effet dans la salle à manger. Les participants sont autorisés à apporter à table leurs consommations achetées à la salle de loisirs. Les tables sont à dégager par les participants après les repas.
- * Le nombre de personnes initialement prévu à chaque table de la salle à manger ne peut être changé pour des raisons d'organisation. Les personnes désirant changer de place au courant de leur séjour à l'ENPC devront s'arranger de manière à toujours garder le même nombre de places initialement prévu à chaque table.
- * Les horaires des repas sont à respecter scrupuleusement sauf en cas de changement d'horaire dûment accordés par le cuisinier.

4. Discipline

Interdictions

Il est strictement interdit:

- de fumer à l'intérieur des bâtiments de l'école (sauf dans la salle de loisirs),
- de consommer des drogues,
- de consommer des boissons alcooliques (sauf dans la salle de loisirs et au réfectoire tout en évitant les excès),
- de troubler le repos des autres participants,
- de déclencher l'alarme incendie (sauf en cas d'urgence),
- d'utiliser une sortie d'urgence (sauf en cas d'urgence),
- de détériorer les équipements et installations de l'ENPC.

Il y a lieu de respecter les consignes et interdictions se trouvant sur les panneaux affichés dans différents locaux de l'école.

Tenue et discipline à respecter par les stagiaires

Le préposé de l'Ecole Nationale de la Protection Civile, le préposé adjoint et l'économe sont responsables du maintien de l'ordre et de la discipline à l'école pendant toute la durée de la présence des participants.

En cas de besoin, ils pourront exceptionnellement déléguer cette responsabilité à l'instructeur désigné comme chargé de cours.

La présence du chef de l'unité de secours convoquée ou de son remplaçant désigné est nécessaire pendant la durée intégrale du stage (journée et nuit).

- * Par leur inscription, les participants aux cours consentent à se soumettre librement aux règles de discipline et d'ordre intérieur arrêtées au présent règlement.
- * Le respect de l'horaire est indispensable pour le bon fonctionnement des cours.
- * Les stagiaires se comporteront selon les principes du savoir-vivre et de la décence; ils respecteront les installations, les objets et les alentours de l'école.
- * L'horaire tel qu'il a été arrêté pour les différents cours de formation est à respecter rigoureusement : Présence obligatoire au plus tard à 8.00 h, resp. à 14.00 h suivant les programmes de formation arrêtés par le directeur de la Protection Civile pour les différentes unités.
- * Toute détérioration volontaire ou malveillante d'effets ou d'installations de l'école, tout vol d'objets pourront engager la responsabilité civile de l'auteur.

Tenue et discipline à respecter par les chargés de cours et les instructeurs

Le respect de l'horaire est indispensable pour le bon fonctionnement des cours.

La présence des instructeurs et chargés de cours est nécessaire au plus tard à 7.30 h, respectivement à 13.30 h selon le programme d'instruction établi par la direction. En général, les instructeurs sont censés montrer le bon exemple aux participants quant à la tenue et la discipline.

Sorties de l'enceinte de l'école

Les participants et les instructeurs sont autorisés à quitter l'enceinte de l'école pour une promenade à la fin du programme des cours. Si les participants ont commandé un repas du soir, ils devront être de retour à l'heure du repas.

Il y a lieu de signaler que tout déplacement en voiture ou par un autre moyen de locomotion ne peut engager la responsabilité de la protection civile, sauf si le déplacement doit se faire pour les besoins de celle-ci.

En outre, les personnes désirant quitter l'enceinte de l'école doivent informer l'économe, le préposé ou le préposé-adjoint à la sortie.

Le retour est à signaler obligatoirement à l'économe.

Aucun retour à l'école n'est permis après 23.30h.

Repos nocturne

A partir de 24.00 heures le repos nocturne doit être respecté par tous les participants et les instructeurs.

Les cris, conversations à haute voix et bruits doivent être évités pour ne pas déranger le repos nocturne.

Sanctions

Le non-respect des règles énoncées au présent règlement pourra entraîner le renvoi de l'école et le cas échéant, selon la gravité des faits et sur décision du directeur, entraîner des mesures disciplinaires prévues par le règlement grand-ducal relatif aux unités de secours.

Toute infraction à ces règles fera l'objet d'un rapport circonstancié du préposé et de l'économe à l'intention du directeur qui décidera, selon la gravité des faits, des mesures à prendre en accord avec les lois et règlements en vigueur.

5. Matériel d'instruction

Le matériel d'instruction ne doit, en principe, pas quitter l'école. En cas de prêt dudit matériel, l'instructeur en question doit le retourner sans délais et en tout cas avant le début du cours d'instruction suivant.

Le fait d'emprunter ledit matériel doit être signalé à l'économe, et la sortie ainsi que la rentrée du matériel doivent être consignées dans un registre tenu à cet effet.

6. Consignes spéciales pour différents locaux

Salle à manger et tous les locaux du bâtiment administratif

Afin de respecter les parquets et la propreté des lieux, il y a lieu de ne pas entrer dans la salle à manger avec des bottines ou autres chaussures de sécurité.

Le port des ceintures “ pompiers/sauvetage “ est interdit dans la salle à manger.

Salles d'instruction

L'usage des téléphones portables est interdit pendant la durée des cours de formation.

Cuisines, caves et combles

L'accès à la cuisine, aux caves et aux combles ainsi qu'au logement de l'économe est strictement interdit.

Les consignes sont affichées visiblement dans les lieux en question.

Le présent règlement pourra être complété au besoin par des procédures internes et des instructions de service du Directeur de la Protection Civile.

Le présent règlement abroge le règlement précédent ainsi que toutes les notes de service complémentaires.

Le présent règlement ne s'applique pas aux réunions extraordinaires organisées par la Direction de la Protection Civile ni aux séjours d'invités de la direction.

Luxembourg, le 21 novembre 2003
Le Directeur de la Protection Civile,
Léon Anen

40 JOËR CENTRE D'INTERVENTION PROTECTION CIVILE MAMER

Anlässlich des 40. Geburtstages vom Einsatzzenter der Protection Civile Mamer hatten die Verantwortlichen des Zenters Mamer zu verschiedenen Feierlichkeiten eingeladen. Das Festprogramm fand vom 27. - 29. Juni 2003 statt.

Am Freitag abend fand in Präsenz von vielen Gemeindeautoritäten und Vertretern der Protection Civile im Mamer Schloss ein interessantes Referat statt von Dipl. Ing. Rolf-Dieter Erbe, der Berufsfeuerwehr Berlin. Thema des Abendes waren Fallbeispiele mit Videoaufnahmen von Einsätzen aus Berlin, sowie die Organisation und Leitung bei größeren Schadensereignissen.



Das große Festessen fand am Samstag abend im Restaurant Paul Eischen statt, wobei das Einsatzzenter seine aktiven und alle früheren Mitglieder eingeladen hatte. Im Laufe dieses Abends wurde unter jung und alt Anekdoten aus früheren Zeiten erzählt, sowie Geschenke verteilt.

Am Sonntag morgen fand in der Mamer Pfarrkirche eine Gedenkmesse für alle verstorbenen Mitglieder des Mamer Zenters statt. Anschliessend wurde, im Hof des Mamer Schlosses, der neue RTW offiziell an das Einsatzzenter Mamer überreicht.

Über den ganzen Nachmittag folgten kleinere und größere Übungen während der Porte Ouverte. Mit teilgenommen haben die Croix Rouge Luxembourgeoise, die Section Canine Protection Civile, die Air Resue, die Luxemburger Armee, die Berufsfeuerwehr



Protection Civile

der Stadt Arlon, die Protection Civile 112, die Base Nationale de Support Lintgen, die Protection Civile Mertert, die Feuerwehr Bettange/Mess - Dippach, die Feuerwehr Mamer.

Der Tag endete zu später Stunde und zur vollsten Zufriedenheit der Organisatoren, welche sich hiermit noch einmal bei allen Beteiligten ganz herzlich bedanken.

Nachfolgend verschiedene Impressionen des 40. Geburtstages vom Einsatzzenter Mamer.

Protection Civile Mamer

Fotos:

Maller Guy
Fromes Michèle
Freytag Claude
Kayer Robert
Gretsch François



AUSSTELLUNG UND ÜBUNG



EINSATZBERICHT DER FEUERWEHREN UND DES ZIVILSCHUTZES AUS DEM KANTON REDINGEN VOM 16. MAI 2003

DAS ÜBUNGSOBJEKT:



Die Fondation Emile Mayrisch, welche im Jahre 1917 vom Baron de Wykusloth an die Familie Mayrisch verkauft wurde, diente bis 1946 als kulturelles und politisches Haus dieser Familie.

1946 wurde dieses wertvolle Haus durch die Frau Mayrisch an das Rote Kreuz vererbt, mit dem Wunsch das Haus zu einem Erholungsheim umzuwandeln.

Bis 1953 beinhaltete es 55 Betten und wurde danach auf 85 erhöht. Jetzt, im Jahre 2003 sind durchschnittlich über 100 Personen in Pflege, welche hier, nach einem Krankenhausaufenthalt, weitere Wochen auf Genesung warten.

Viele von diesen Gästen sind pflegebedürftig und auf fremde Hilfe angewiesen.

DER LAGEPLAN:



Das gesamte Wesen liegt in einem schönangelegtem Bering mit Parkanlage und großem Ententeich (Teil D).

Es besteht aus dem alten Schloss, Teil B, einem dreistöckigen Gebäude älterer Bauart mit vielen Holztreppe und Holzböden, wo die Küche sowie verschiedene Patienten einquartiert sind, einem U-förmigen Neubau ,Teil A (ebenfalls Zimmer der Patienten), und einem angebauten Büro mit Empfangsteil, Teil C.



Zweck dieser groß angelegten Übung war es, den Feuerwehrleuten, die bei einem Notfall alarmiert werden, die Begebenheiten und Gefahren kenntlich zu machen. Es wurde versucht, die Übung so einzubauen, dass das alltägliche Leben im Hause selbst ohne Probleme weiterlaufen konnte. Die zu rettenden Personen wurden nicht aus den Reihen der Patienten genommen.

DER EINSATZVERLAUF:

- 19.40** Starke Explosion im Erdgeschoss (Küche) des alten Schlosses, mit starker Rauchentwicklung, welcher sich unterirdisch durch sämtliche Keller bis in den Neubau ausbreitete.
- 19.41** Weitere Explosionen folgten in den Kellern unter der Küche
- 19.42** Auslösung der Übung durch den Kantonalinspektor
- 19.43** Alarmierung der Notrufzentrale über die Brandmeldezentrale
- 19.44** Alarmierung der vorgesehen Wehren laut einem ausgearbeiteten Plan
- 19.48** Eintreffen der Wehr Colpach mit TLF, MTW und 8 Mann
- 19.48** Aufteilung der möglichen Funkfrequenzen wie folgt: 7 Groupe Canin, 8 Angriff, 9 Ansaugstelle, 10 USP, 20 PMA und Abtransport der Verletzten.

Auch wurde sämtlichen Wehren beim Eintreffen ihre Mission erklärt.

- 19.48** Vor dem Eingang der Küche stieß die Wehr Colpach auf eine total irritierte Person, welche vier Personen meldete, die sich traumatisiert in nördliche Richtung entfernt hatten
- 19.49** Bildung von 2 Atemschutztruppen der Wehr Colpach, zwecks Innenangriffs durch die Küche in den Keller
- 19.50** Eintreffen der Wehr El mit TLF 2000, TSF, Schlauchanhänger und 16 Mann

- 19.52** Zweiter Innenangriff der Wehr Eil mit schwerem Atemschutz, zwecks Unterstützung der Wehr Colpach
- 19.52** Abtransport von 2 Verletzten zu einer provisorischen Sammelstelle, eingerichtet durch die Wehren Colpach und Eil
- 19.52** Einrichten einer Saugstelle am Teich (D) durch die Wehr Colpach
- 19.53** Aufbau einer Förderstrecke über 150 Meter vom Teich zum TLF 2000 Eil durch die Wehr Eil.
- 19.53** Vorfinden einer toten Person im Lager der Küche durch die Wehr Colpach
- 19.53** Abtransport von 1 Verletzten zur Sammelstelle durch die Wehr Eil
- 19.54** Eintreffen der Polizei mit 2 Fahrzeugen und 5 Mann
- 19.55** Absperrung sämtlicher Ein- und Ausgänge zum Übungsgelände durch die Polizei
- 19.55** Eintreffen des diensttuenden Arztes aus dem Centre Médical Redingen, welcher sofort mit der Erstuntersuchung und Etikettierung der Verletzten (Urgence 1, 2 und 3) begann
- 19.56** Eintreffen der Wehr Redingen mit DL 24, TLF 3000, TLF 1800, LF 8 und 27 Mann
- 19.57** Eintreffen des Zivilschutzes Redingen mit VRW, RTW 1, RTW 2, MTW und 14 Mann
- 19.58** Eintreffen vom SAMU Reserve mit 3 Mann
- 19.58** Aufbau des PMA (Poste Médical Avancé) durch den Zivilschutz Redingen. Dieser PMA, in Form eines Schnelleinsatzzeltes, wurde später, durch den Zivilschutz von Wiltz und durch die Wehr Wolwelingen, auf 3 Zelte erweitert. Etliche Verletzte, in Obhut von Einheiten der Feuerwehr, warteten schon sehnsüchtig auf diese Inbetriebnahme.
- 19.59** Innenangriff der Wehr Redingen, mit 2 Atemschutztrupps, von der Rückseite des Schlosses aus. Rettung und Abtransport von 2 Personen zum PMA. Innenangriff eines Atemschutztrupps über die Drehleiter ins dritte Obergeschoss. Rettung und Abtransport von 5 Verletzten aus dem dritten Obergeschoss über die Drehleiter zum PMA





- 20.00** Förderstrecke TS Colpach - TLF EII in Betrieb
- 20.00** Eintreffen der drei Wehren aus der Gemeinde Beckerich mit TLF 1800, TLF léger, TSF 1 und 2, MTW 1 und 2 mit 20 Mann
- 20.01** Bildung von 4 Atemschutztrupps, zwecks Innenangriffs in den linken Teil des Kellers unter dem Schloss und in das erste Obergeschoss, durch die Wehren der Gemeinde Beckerich
- 20.01** Eintreffen der Wehr Everlingen mit TSF, MTW, Schlauchanhänger und 13 Mann. Aufbau der TS an der Saugstelle Teich.
- 20.02** Eintreffen des Zivilschutzes Steinfort mit RTW, MTW und 9 Mann
- 20.02** Eintreffen der Mannschaft des "Groupe Canin " vom Roten Kreuz mit ELW, RTW, MTW 1 MTW 2 und 9 Mann
- 20.03** Abschirmung eines Gastankes an der rechten Vorderseite des Schlosses durch die Wehr EII
- 20.04** Rettung und Abtransport von 3 Personen zum PMA durch die Wehren der Gemeinde Beckerich
- 20.04** Eintreffen des Zivilschutzes Wiltz mit RTW, MTW, Support PMA und 8 Mann
- 20.05** Aufbau des zweiten PMA Zeltes
- 20.05** Eintreffen der Wehr Useldingen mit TLF 2000, TSF, MTW 1 und 2 und 20 Mann
- 20.06** Inbetriebnahme eines ELW (Wehr Useldingen) mit den Funkkanälen 7, 8, 9 10 und 20
- 20.06** Eintreffen vom "Groupe Canin " des Zivilschutzes mit MTW und 6 Mann.
- 20.07** Eintreffen der Wehr Perlé mit TLF 2000, TSF und 10 Mann
- 20.07** Eintreffen der Wehr Holtz mit TSF und 9 Mann
- 20.08** Aufbau von 4 Atemschutztrupps, zwecks Innenangriffs auf der Rückseite des Gebäudes A, durch die Wehr Useldingen

Protection Civile

- 20.08** Wasserversorgung TS Everlingen - TLF 3000 Redingen in Betrieb.
- 20.08** Rettung und Abtransport von einem weiteren Verletzten zum PMA durch die Wehren der Gemeinde Beckerich
- 20.09** Aufbau von 2 Atemschutztrupps, mit Innenangriff im Keller des Gebäudes C, durch die Wehr Perlé.
- 20.09** Rettung und Abtransport von 3 Verletzten zum PMA durch die Wehr Useldingen
- 20.09** Eintreffen der "Unité de Support Psychologique" USP mit 6 Mann. Annahme der irritierten Patienten aus der Fondation E.M.



- 20.09** Eintreffen des Zivilschutzes Bigonville mit RTW und 3 Mann
- 20.09** Eintreffen der Wehr Rippweiler mit TSF, MTW, Schlauchanhänger und 10 Mann. Aufbau einer TS an der Ansaugstelle Teich. Aufbau einer Beleuchtungseinheit ebenfalls am Teich.
- 20.09** Speisung vom TLF Beckerich über das TLF Eil in Betrieb.
- 20.10** Rettung und Abtransport von 2 Verletzten zum PMA durch die Wehr Eil
- 20.10** Eintreffen der Wehr Schandel mit TSF und 8 Mann. Aufbau einer Tragkraftspritze TS an der Saugstelle Teich.
- 20.10** Vorfinden einer leblosen Person durch die Wehr Useldingen
- 20.10** Eintreffen der Wehr Wolwelingen mit TSF, MTW und Anhänger mit 20 Mann. Aufbau des dritten PMA Zeltes. Organisation des PMA durch den diensttuenden Arzt (Doktor Remy) vom SAMU. Jedes Zelt erhält nun seine Mission. Zelt Redingen Urgence 1, Zelt Wiltz Urgence 2 und Zelt Wolwelingen Urgence 3. Außerdem wird beschlossen, den ehemaligen



Reitstall (Manège), unter Aufsicht der Polizei, als Aufbewahrungsort der Toten einzurichten.

- 20.10** Rettung und Abtransport von 3 Verletzten zum PMA durch die Wehr Useldingen
- 20.10** Die ersten Verletzten, welche das PMA passiert haben, werden abtransportiert. Bei dieser Übung wurde das Kulturzentrum von Ell (anstatt der Krankenhäuser) vorgeschlagen.
Die Fahrzeuge, welche diese Transporte organisieren, sind folgende:
RTW Redingen, Bigonville, Steinfort, Wiltz.
MTW: Everlingen, Rippweiler, Redingen, Wolwelingen, Colpach, Rambrouch
- 20.11** Rettung und Abtransport von 2 Verletzten zum PMA durch die Wehr Perlé
- 20.12** Da die Einfahrt zum PMA, durch ein TSF, versperrt ist herrscht für kurze Zeit Panikstimmung
- 20.12** Verschiedene Helfer verlassen ohne Abmeldung ihre Posten im PMA
- 20.12** Einrichtung einer Sammelstelle für die Rettungsmannschaften in Warteposition nahe der Einsatzleitung.
- 20.13** Förderleitung TS Rippweiler - TLF Perlé in Betrieb
- 20.13** Förderleitung TS Schandel - TLF Useldingen in Betrieb



- 20.13** Bildung einer Mannschaft zwecks Unterstützung der beiden Hundesuchtrupps von Croix Rouge und Zivilschutz
- 20.14** Vorfinden einer leblosen Person durch die Wehr Redingen
- 20.14** Abgrenzung und Geländeeinteilung zwecks Suchaktion bei den Suchmannschaften
- 20.15** Beginn der Suchaktion nach den vier Vermissten durch die zwei Hundestaffeln

Protection Civile

20.15 Vorfinden einer toten Person durch die Wehr Perlé

20.17 Rettung und Abtransport von 2 Verletzten zum PMA durch die Wehr Redingen



20.17 Abtransport von 4 Verletzten nach Eil durch MTW Redingen

20.18 Abtransport von mehreren Verletzten durch RTW Redingen und Steinfort

20.19 Nach wenigen Metern schon fanden die Hunde eine der vermissten Personen. Die Hundeführer fragen über die Einsatzleitstelle weitere Helfer an.

20.19 Auffinden eines Verletzten im ersten Obergeschoss des Gebäudes A durch die Wehr Useldingen. Rettung über schiefe Ebene und Abtransport zum PMA.



20.20 Vorfinden einer leblosen Person hinter der Ölheizung im Keller durch die Wehr Beckerich

20.20 Notfalltransport von RTW Redingen 1, welcher somit nicht mehr zur Verfügung stand

20.24 Bedingt durch Alertierungsprobleme, verspätetes Eintreffen der Wehr Rambrouch mit TLF 2000, TSF, MTW und 13 Mann. Gehen aber sofort in den Einsatz zwecks Unterstützung der Wehr Perlé

- 20.26** Die Wehren Beckerich und Useldingen melden, dass ihr Einsatzgebiet genau durchsucht wurde und keine Verletzten mehr vorzufinden sind
- 20.28** Auffinden von 2 verletzten Personen durch die Mannschaften mit den Suchhunden
- 20.30** Abtransport eines Verletzten nach Eil durch das RTW Redingen
- 20.34** Abtransport von 6 Leichtverletzten nach Eil durch MTW Wiltz
- 20.38** Abtransport von 2 Verletzten nach Eil durch RTW Wiltz 2
- 20.49** Vorfinden eines Psychopaten durch die Hundesuchmannschaft vom Roten Kreuz. Dieser Patient wehrt sich und muss von der Polizei abgeführt werden
- 20.53** Abtransport von 2 Verletzten nach Eil durch RTW Bigonville 2
- 20.55** Die Wehr Useldingen meldet dass sie der Wehr Rambrouch helfen wird
- 21.10** Rückmelden der Suchmannschaften bei der Einsatzleitung
- 21.30** Ende der Übung
- 21.45** Verdiente Stärkung organisiert durch die Fondation Emile Mayrisch
- 21.50** Lobende Worte vom Kantonalinspektor Romain Thiel für die gute Zusammenarbeit, Respekt von Direktorin Josée Thill für die einmalige Leistung



EINGESETZTE KRÄFTE:

- 230 Einsatzkräfte zusammen von Feuerwehr, Zivilschutz, Polizei, SAMU und Ärzte des Centre Médical, USP
- 37 Verletzte
- 6 Hunde

EINGESETZTE FAHRZEUGE:

- 1 DL 24
- 1 TLF léger
- 2 TLF 1800
- 4 TLF 2000
- 1 TLF 3000
- 1 LF8
- 14 MTW
- 11 TSF
- 5 Fahrzeuge "Groupe Canin"
- 2 Mehrzweckanhänger,
- 3 Schlauchanhänger
- 1 Support PMA
- 1 VRW
- 6 RTW 1
- SAMU Fahrzeug
- 2 Fahrzeuge Polizei
- 3 PMA Zelte
- 4 TS 8/8 resp 16/8
- 18 Atemschutztrupps

EINGELADENE GÄSTE:

- Sämtliche betroffene Gemeinden
- Kantonalvorstand
- Presse

**Wir möchten uns nachträglich bei allen Beteiligten
für ihr Mitwirken bedanken.**

**THIEL Romain,
FERREIRA Fernando,
DE LIMA Fernand,
SIMON Norbert,
WEBER Roger**

UNSER VIELSEITIGER FUHRPARK



Technische Daten VRW

Zuschaltbarer Allradantrieb mit Differentialsperre in der Hinterachse.

Warn - Rettungswinde Zugkraft 4 Tonnen.

Lichtmast- Lichtpunkthöhe 5000 mm 4 x 100 Watt Halogenbirnen 12 Volt.

Zumro-Geräte:

4 Takt Benzinmotor mit 350 bar Hydraulikpumpe für gleichzeitigen Betrieb von 2 Rettungsgeräten
2 x 20m Schnellangriffshassel mit tropffreien Kupplungen

Spreizer Resq 40:

Gewicht 20 kg
Max Öffnung 702 mm-Zugöffnung 620 mm
Max Spreizkraft unten an den Backen: 120 kN
25 mm von den Spitzen: 51, 5 kN
Max Zugkraft 51 kN

Schere Resq 241:

Gewicht 18,5 kg

Max Öffnung 240 mm
Max Schneidekraft 492 kN

Pedalschneider Resq Q-Cutter:

Gewicht 7,4 kg (5,1 + 2,3)
Max Öffnung 60 mm
Max Schneidekraft 151 kN
Max Spreizkraft 33,6 kN

Teleskop Zylinder:

Gewicht 14,5 kg
Länge eingefahren 327 mm
Länge ausgefahren 673 mm
Spreizkraft Kolben 1 - 176 kN
Kolben 2 - 67 kN

Hebekissen NT 23:

Gewicht 7 kg
Hubhöhe einzeln 275 mm
Arbeitsdruck 10 bar
Wasservolumen 22 Liter
Luftvolumen 220 Liter (10 x 22)
Hubkraft normal 10.000 kg
Max Hubkraft 23.000 kg



Druckluftschaum-Löschanlage One Seven E15

Löschmittelbehälter 80 Liter (vorgemischte Wasser-Schaummittellösung)
Class B 0,5 %
Schlauchhaspel mit 15 m ultraleichtem formbeständigem Schlauch mit D-Strahlrohr
16 mm für Druckluftschaum
Durchfluss: max 360 l/min Nassschaum (1:7)
max 300 l/min Trockenschaum (1:21)
Nutzungsdauer ca 2 - 5 Minuten
Wurfweite 12-15 m

Auer Hipress Löschesysteme:

1x - Löschmittelbehälter mit 10 Liter Vorgemischtem Wasserschaumgemisch (LightWater AFFF)
1x - mit Straßenreiniger und Entfetter Nokomis 3C

Auer Quickfillvorrichtung:

3x300 bar 6,8 Liter Pressluftflaschen zum Notbefüllen der Pressluftatmer
(= 5563 Liter Luft)

Material zur Unfallabsicherung:

- Leitkegel,
- Warndreiecke,
- Blitzleuchten,
- usw.

Verschiedenes:

- Erste Hilfe Koffer,
- Stifnek,
- Schaufeltrage,
- Ked.- Rettungskorsett
- Glasmanagement Set,
- Xenon-Arbeitsscheinwerfer mit Akkumulator und Stativ
- 2x Pressluftatmer 2x 300 Bar mit 6,8 Liter Flasche, mit 2tem Lungenautomatenanschluss sowie Quickfillvorrichtung zum Befüllen der Flaschen ohne das Gerät abzulegen
- 1 Satz Abstützung zum PKW
- Octopus für Fahrer und Beifahrerairbag



ÜBUNG MIT GEFAHRSTOFFZUG DER DEUTSCHEN BAHN

Vom 21. bis 23. Oktober 2003 stand den luxemburgischen Rettungskräften ein Übungszug der DB zur Verfügung. Der Zug, der aus 3 verschiedenen Waggons bestand, wurde den Rettungskräften seitens der luxemburgischen Eisenbahngesellschaft, zwecks Veranschaulichung der verschiedenen Anschlüsse und Schieber betreffend Gefahrguttransporte, bereitgestellt. An den 3 Tagen konnten 120 Teilnehmer aus verschiedenen Feuerwehren und Einsatzzentren des Zivilschutzes ihr Können unter Beweis stellen und so verschiedene Leckagen abdichten.

Das Programm der Ausbildung bestand einerseits aus einer theoretischen Einweisung sowie einer praktischen Übung mit verschiedenen Leckagen die an einem speziell dafür ausgerichtetem Waggon dargestellt wurden.



Ansicht der
verschiedenen
Waggons

Erläuterungen
durch den
DB-Ausbilder



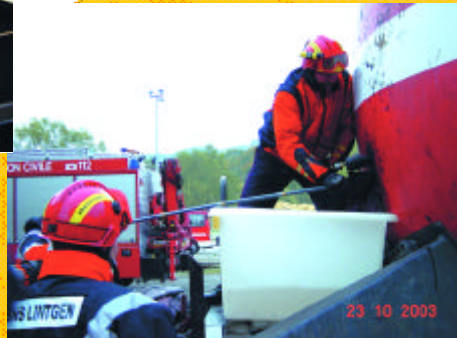


**Kesselwagen mit 60 verschiedenen
Anschlüssen und Schiebern**

**Ausbildung im
Innern des
Kesselwagens**



**Praktisches Arbeiten
Verschiedene
Abdichtungsmöglichkeiten**



Carlo Birscheidt

INTERNATIONALE ZUSAMMENARBEIT ZWISCHEN DEM TECHNISCHEN HILFSWERK DEUTSCHLAND UND DEM ZIVILSCHUTZ LUXEMBURG

Als die Erde in Algerien am 21. Mai 2003 bebte, entsandte das Technische Hilfswerk Deutschland (THW) Hilfe an den Einsatzort. Da einige Monate zuvor Kontakte zwischen dem Luxemburger Zivilschutz und dem THW geknüpft worden waren, ging eine Anfrage, betreffend den Einsatz luxemburgischer Einheiten im Krisengebiet, beim Auswärtigen Amt Luxemburgs ein.

Daraufhin wurden am 22. Mai 2003 mehrere Vertreter der Hundestaffel sowie Einsatzmaterial ins Krisengebiet entsandt. Es handelte sich um: 7 Hundeführer mit ihren Spürhunden, 4 Erdbebenexperten des THW, das Einsatzfahrzeug der Hundestaffel, den Mannschaftstransportwagen des Einsatzzentrums Bettemburg und Material wie z.B.: Hebekissen, Überlebenssets, Betonkettensägen, Stromaggregate, Bergungsgerät, Schlaghämmer, usw.

In einer zweiten Phase wurden am 26. Mai, nach der Rückkehr der Einsatzeinheiten, 1.000 Decken und 2.000 Feldbetten des Nationalen Stützpunktes des Zivilschutzes in Lintgen sowie Medikamente, Verbandszeug und Infusionen im Wert von 25.000 € per Flugzeug nach Algerien gebracht.

Die Einsatzkräfte, welche einige Tage lang eine gute Arbeit geleistet hatten, wurden auf dem Hin- sowie dem Rückflug vom Minister für Kooperation, Charles Goerens, begleitet. Nach der Rückkehr erfolgte ein Informationsaustausch zwischen der Hundestaffel und der Direktion des Zivilschutzes, um die Eindrücke, sowie Bergungstechniken und Einsatzmaterial zu analysieren.

Da die luxemburgischen Einheiten in enger Zusammenarbeit mit dem THW im Einsatz waren, wurde der Austausch von Informationen fortgesetzt und so kam es zu einer ersten Zusammenkunft am 21. und 22. Juli 2003 in Luxemburg.

Herr Dr. Hörnicke, Vertreter des THW Bonn, war zu Besuch in der Zivilschutzschule in Schimpach, um Eindrücke der Hundestaffel des

Zivilschutzes sowie jene des THW zu besprechen und gleichzeitig Verbesserungsvorschläge betreffend die Zusammenarbeit in Krisengebieten zu erörtern.

Am 22. Juli war eine Delegation der THW-Leitung Bonn zu Gast in Luxemburg, darunter Herr Thiel, Präsident des THW. Bei diesem Zusammentreffen, welches als Ziel die Erarbeitung verschiedener Kooperationsmöglichkeiten hatte, wurden unter anderem folgende Themen angeschnitten: die grenzüberschreitende Zusammenarbeit bei Ausstattung und Einsatz, gemeinsame humanitäre Hilfe im Ausland sowie gemeinsame Ausbildungsmöglichkeiten. Mit diesen Maßnahmen will man die, durch ein EU-Gemeinschaftsverfahren geforderte Zusammenarbeit bei Katastrophenschutz Einsätzen, durch ein Netzwerk untermauern.

Da sowohl der Zivilschutz als auch der THW gesetztragende ehrenamtliche Behörden sind, ist eine Zusammenarbeit für beide Organisationen leichter, da beide mit verschiedenen Problemen des Ehrenamtes vertraut sind, sei dies bei Problemen wie die Freistellung von Freiwilligen durch den Arbeitgeber für Einsätze und Ausbildung oder sei es die Rekrutierung neuer Mitglieder.

Da der THW oft in den Medien zu sehen ist, wogegen der Zivilschutz Luxemburgs sehr selten in der ausländischen Presse präsent ist, konnten sich die deutschen Gäste, an Hand einer Führung durch die luxemburgischen Ausbildungseinrichtungen, einen ersten Einblick in die luxemburgischen Möglichkeiten verschaffen.

Da die Ausbildung freiwilliger Helfer immer auf neue Herausforderungen trifft, haben Herr Thiel und Herr Anen sich über die gemeinsame Organisation verschiedener Lehrgänge und Übungen unterhalten.

Herr de Muyser vom Auswärtigen Amt, welcher dem Zusammentreffen zwischen Zivilschutz und THW beigewohnt hat, hat die Zukunftsvisionen Luxemburgs erläutert. Bis dato war es Luxemburg nur möglich finanzielle Hilfe in Krisengebiete zu schicken. Man hat jedoch vor, sich in einer ersten Phase auf den Ersteinsatz in Krisengebieten vorzubereiten, um so schnell wie möglich einsatzbereit zu sein und konkrete Hilfe leisten zu können. In diesem Rahmen will man versuchen, das für den Einsatz im Krisengebiet benötigte Material zusammenzustellen wobei man sich am Modell des THW orientiert. Da es den luxemburgischen Einheiten nicht immer möglich sein wird eigenständig vor Ort zu operieren, werden sie mit dem THW

zusammenarbeiten. Es ist daher unerlässlich dass das Material beider Seiten kompatibel ist.

Zum Abschluss dieses Treffens unterschrieben die Vertreter beider Organisationen ein Abkommen über die zukünftige Zusammenarbeit zwischen THW und Zivilschutz. In diesem Abkommen, welches die Basis einer weiteren Zusammenarbeit darstellt, wird der regelmäßige Informationsaustausch, sowie gemeinsame Lehrgänge und Einsätze festgehalten.

Danach hat sich am 29. September 2003 eine luxemburgische Delegation nach Darmstadt begeben um sich das Material des THW anzusehen, da Luxemburg eine Bergungs- und Ortungseinheit fürs Ausland aufbauen will und hierfür neues Material angeschafft werden muss. Bei diesem Zusammentreffen wurden Kontaktadressen ausgetauscht und ein definitives Arbeitsprogramm für 2003/2004 aufgestellt. Der THW hat angeboten, dass in einer ersten Phase luxemburgische Vertreter Lehrgänge des THW besuchen können, um sich ein Bild von diesen zu machen.

Als nächster Termin steht ein gemeinsames Weiterbildungswochenende der Hundestaffel des Zivilschutzes und der Schnelleinsatzeinheit für Bergungseinsätze im Ausland (SEEBA) des THW in der Nationalen Zivilschutzschule in Schimpach an. Zu den Kursen gehören unter anderem die Vorstellung der Strukturen des THW, der SEEBA, und des Zivilschutzes, das Material des Zivilschutzes und der SEEBA sowie die Erfahrungen mit Auslandseinsätzen, darunter auch der Algerieneinsatz. Abschließend steht zu dieser Gelegenheit ein Besuch des Nationalen Zivilschutzstützpunktes in Lintgen auf der Tagesordnung.

Claudine Oth

EIN "HUNDELEBEN" ZUR RETTUNG VON MENSCHENLEBEN !

Immer wenn Menschen in Luxemburg vermisst werden, gleich unter welchen Bedingungen, können die Rettungshunde der Protection Civile angefordert und kurzfristig eingesetzt werden.

Die Alarmierung kann jederzeit über die Notrufzentrale 112 erfolgen.

Seit ihrer Einführung im Jahre 1995 verzeichnete die Hundestaffel der P.C. insgesamt 89 In- und Auslandseinsätze.

Trümmersuche

Wann:

Bei der Suche nach verschütteten Menschen

- * nach Explosionen oder Einstürzen von Bauwerken jeder Art
- * nach Unglücksfällen in Tunnels oder Stollen
- * nach massiven Erdrutschen
- * nach Erdbeben

Warum:

- * Suchhunde verkürzen den Zeitraum um zu den Verschütteten vorzudringen,
- * Sie gefährden bei Einsturzgefahr weder die Verschütteten noch die Rettungskräfte,
- * Sie behindern oder erschweren andere Rettungsmaßnahmen nicht,
- * Suchhunde können selbst in kleinste und schwierigste Bereiche vordringen,
- * Sie sind unempfindlich gegenüber Lärm und Rauch,
- * Im Gegensatz zu technischem Gerät können Rettungshunde auch bewusste oder tote Personen orten.



Flächensuche

Wann:

Bei der Vermisstensuche in unübersichtlichem Wald- oder Buschgelände

- * nach suizidgefährdeten Menschen,
- * nach älteren und desorientierten Menschen,
- * nach verirrtten oder verlaufenen Kindern,
- * nach umherirrenden schockierten Unfallopfern, **falls der Ausgangspunkt des Opfers nicht bekannt ist.**



Warum:

- * Suchhunde können innerhalb kürzester Zeit große Flächen in unwegsamen Gelände nach Vermissten absuchen
- * Sie lassen sich auch von anderen Suchmannschaften nicht stören
- * Die Überlebenschance beim Einsatz von Rettungshunden ist 5mal größer!

Fährtsuche

Wann:

Bei der Suche nach vermissten Personen (siehe oben)

- * falls der Ausgangspunkt des Opfers bekannt ist und eine Geruchsquelle (Kleidungsstück) der Person zur Verfügung steht.

Ausbildung

Die Grundausbildung eines Rettungshundeteams dauert ca. 2 Jahre.

Sie setzt sich für den Hundeführer aus praktischen und theoretischen Ausbildungsstufen zusammen.



- * Erste Hilfe
- * Anatomie und Psychologie des Hundes (Kynologie)
- * Erste Hilfe am Hund
- * Einsatztaktik
- * Funkverkehr
- * Karten- und Kompasskunde
- * Flächen- und Trümmerkunde
- * Kletter- und Abseiltechnik

Die Ausbildung der Hunde selbst umfasst u.a. Gehorsam, Gerätearbeit, Detachieren sowie Flächen- und Trümmerarbeit. Die Fährtenarbeit erfordert eine zusätzliche Ausbildung.

Weitere externe Aus- und Fortbildungen wie z.B.

- * im Ausbildungszentrum der Sécurité Civile in Briançon (F)
- * bei der französischen Hundestaffel (Departement de la Moselle)
- * bei der Höhenrettungsgruppe der Berufsfeuerwehr Luxemburg
- * an der nationalen Zivilschutzschule in Schimpach, sowie regelmäßige Übungen im In- und Ausland vervollständigen die Ausbildung unserer Teams.



Haben auch Sie Interesse an dieser Tätigkeit oder wollen sie weitere Informationen, dann rufen Sie uns doch einfach an: tel. 112 oder den Ausbilder der Rettungshundstaffel

Garidel Serge Tel. 021-299-288.

MERCI FIR DE MERCI



FNSPL
B.P. 1055
L-1030 Luxembourg

Tél.: 47 09 21
Fax: 26 19 69 16
E-Mail: fnspl@ps.lu

Fédération Nationale des Corps de Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché de Luxembourg

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean

Monsieur
Anen Léon
Directeur de la Protection Civile
1, Rue Robert Stumper
Luxembourg

Luxembourg, le 15 juillet 2003

Monsieur le directeur,

Même si un bilan approfondi n'a pas encore pu être dressé, nous ne voudrions pas manquer de relever le grand succès qu'ont connu les différentes manifestations encadrant le congrès, telles que la Journée des retraités, la Journée des Bourgmestres et Chefs de Corps, l'exposition d'anciens véhicules, le banquet, le défilé et l'exercice de clôture.

Aussi, nous tient-il à cœur de vous remercier, tout un chacun, du précieux appui que vous avez bien voulu apporter à la réalisation sans faille aucune de cette organisation d'ensemble.

Forts de ce succès, nous vous remercions nos sincères remerciements pour votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le comité central,
Le secrétaire général,

(Henri Schuller)



Compte: CCPL LU98 1111 9177 7928 9060

Président: Nicolas STOLTZ • 19, route du Vin • L-5405 BECH-KLEINMACHER • Tél. 69 80 22 • Fax 69 83 08
Secrétaire Général: Henri SCHULLER • B.P. 1055 • L-1030 LUXEMBOURG • Tél. 091 460 037 • Fax 32 77 24
Trésorier Général: Pitz MERGEN • 9, rue Kuelcheiter • L-6211 CONSDORF • Tél. 79 00 95 • Fax 26 78 41 95

PREMIÈRE MISSION INTERNATIONALE DU GROUPE CANIN DE LA PROTECTION CIVILE AU TREMBLEMENT DE TERRE EN ALGÉRIE

Un violent séisme a secoué le Nord de l'Algérie, mercredi le 21 mai 2003 au soir. Le bilan provisoire fait état d'au moins 1092 morts et 6700 blessés selon les derniers chiffres officiels. Il s'agit du plus important tremblement de terre enregistré dans le pays depuis 1980.

Jeudi, 22 mai 2003, 10h32.

Je m'apprête justement à boire une tasse de café à mon boulot que mon " bip " sonne. Le message inscrit sur mon " bip " m'indique d'appeler le 112, ni plus ni moins. Après avoir téléphoné à la centrale, l'opérateur m'informe du tremblement de terre en Algérie et me dit qu'il faut que je me prépare pour un éventuel départ à l'étranger. Tout d'abord je pense à une farce car je ne suis absolument pas au courant de cet événement.

Première chose: informer l'équipe qui va m'accompagner. Ceci n'est pas une décision facile, au contraire... Ce n'est que plus tard que je saurai si ma décision était la bonne ou non.

Je fais le tri des membres selon certains critères ; Schmit Alain en tant que chef adjoint au groupe avec une expérience de plus de vingt ans dans les services de secours et un bon maître-chien, Jungels Claude, mécanicien et responsable du poste fixe, Waltener Romain, responsable du campement et assistant au poste fixe et trois autres maîtres-chiens.

Moi-même, Garidel Serge, instructeur et chef de groupe étant responsable de la délégation à l'étranger. Très rapidement les bagages se plient et les familles sont informées.

Le rendez-vous pour les participants à cette mission est fixé à 13h00, à la centrale du 112.

Beaucoup de discussions entre la direction, les organisations diverses et les membres du groupe.

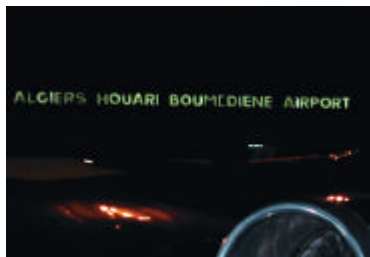
Protection Civile

Après quelques heures, aux alentours de 17h00, nous nous rendons à l'aéroport de Luxembourg avec nos véhicules d'intervention dont un qui nous a été mis à disposition par le centre de secours de Bettembourg, les bagages et nos chiens. Tout le monde est assez nerveux.

Vers 21h30 une délégation du THW avec du matériel divers nous rejoint à l'aéroport. Rapidement nous chargeons l'Antonov avec nos véhicules et le matériel du THW.



Vendredi 23 mai 2003, 00h15.



Enfin le départ: trois avions décollent de l'aéroport du Luxembourg direction Algérie. A bord de notre avion se trouve Monsieur le Ministre Charles Goerens. Nous atterrissons à 02h45 à l'aéroport "Algiers Houari Boumediene Airport". Le contrôle douanier se fait sans problème. Rapidement des reporters d'une chaîne de télévision algérienne me rejoignent pour une interview.

Après avoir effectué le déchargement de nos avions nous nous dirigeons vers 05h00 à la caserne de la Protection Civile d'Alger. A la caserne un responsable nous accueille et on nous invite à prendre le thé avec eux dans la Salle d'Honneur. Une salle immense posée sur des piliers avec des canapés en cuir et quelques photos de leurs présidents.

Ce qui m'étonne est que nous sommes les seuls qui ont été invités dans cette salle tandis que toutes les autres organisations et ONG s'empilent dans une petite salle qui sert de réfectoire et de cantine. A un moment donné j'entends qu'on m'appelle et en me retournant, surprise, les autrichiens avec lesquels j'ai passé mon brevet d'avalanche.

Vers 08h30 nous prenons la route vers Bourmedès, une autre caserne de la Protection Civile. Jusque là et tout au long de notre route tous les immeubles semblent intacts, normaux, aucune maison effondrée, aucune détresse, rien.... A croire que les images de télévision vues à l'aéroport d'Alger, qui montraient des immeubles effondrés, basculés et écrasés, faisaient scène d'un film.

A 10h00 nous arrivons au stade de Bourmedès: notre camp pour les quelques jours à venir. Rapidement je pars en véhicule faire une inspection des lieux avec un des membre du THW. Tout à coup dans le centre de Bourmedès, l'ampleur du désastre surgit: vision bouleversante d'immeubles affaissés, clairsemés au milieu de quartiers intacts. C'est un contraste inexplicable d'immeubles épargnés, côtoyant des amas de décombres et de ferrailles. C'est la désolation la plus totale. Les gens en panique, affolés avec dans le regard, la peur. C'est le regard de la panique et de la souffrance d'un coté et une étincelle, une lueur d'espoir en nous voyant.

La mort et la vie, côte à côte.

Que dire du travail qui attend hommes et chiens ???



Ce qu'il faut s'avoir c'est qu'après un tremblement de terre le chien est le moyen le plus rapide et efficace pour la localisation de victimes. C'est pour cette raison que je décide de travailler sans relâche 24h/24 avec un minimum de repos. Au delà des 72 heures les chances de retrouver des survivants diminuent rapidement. Ce qui n'empêche pas de garder toujours un espoir.

Le jour même dans l'après-midi nous commençons le travail de recherche.

Le premier chantier qui m'est affecté par l'ordre de mission de Bourmedès est à Zemmouri: un immeuble de 4 étages avec un café bar au rez-de-chaussée dont les 2 premiers étages sont totalement effondrés.

La plupart des effondrements sont du type suivant : effondrement à plat, partiellement ou totalement détruit avec très souvent un plan plus ou moins incliné.

Quelques rues plus loin nous continuons nos recherches dans une maison jumelée de 4 étages (effondrement du rez-de-chaussée avec une inclinaison

Protection Civile

de +/- 25°). Avant d'engager les chiens, le propriétaire de cette maison nous explique que sa mère se trouve encore sous les décombres mais qu'il n'arrive pas à la localiser. Rapidement, après avoir engagé 2 chiens, nous pouvons localiser la femme dans la cage d'escalier. Malheureusement toute aide vient trop tard pour elle.

A l'intérieur des décombres sous les dalles de cette maison, où déjà je n'ai pas trop de place pour crapahuter à plat ventre, celle-ci se met soudainement à bouger. De la poussière partout avec un bruit bizarre. Quelques secondes plus tard le calme absolu sous les dalles. Ma première pensée : une réplique sismique, mais une fois sortie des décombres on me confirme que tout était resté calme. Conclusion: cette même maison s'est affaissée de plusieurs centimètres sur elle-même. Cela me fait un drôle de sentiment. Lors de presque toutes nos recherches les membres de la Protection Civile algérienne, les militaires et la police anti-terroriste se tiennent autour des décombres afin de garantir notre sécurité.

Nous cherchons un lieu calme pour une petite pause et une détente pour nos chiens.



Le 3^e chantier où nous travaillons est un hôtel de 5 étages complètement effondré à plat, qui se situe non loin de la plage de Zemmouri. D'après mes informations nous sommes la 4^e équipe qui vient travailler sur ce terrain.

Avant même d'engager les chiens pour effectuer nos recherches un gars d'une autre organisation, dont je ne cite pas le nom pour des raisons politiques, nous insulte en disant : " Seid ihr hier um eine Show abzuziehen oder macht ihr hier nur Leichensuche, schließlich haben wir dieses Gelände soeben abgesucht ".

Peu de temps après avoir engagé 2 chiens sur ce même terrain nous avons un marquage.



Une équipe japonaise arrive sur les lieux avec du matériel d'écoute. Je leur explique la situation et ils commencent tout de suite leur recherche, limité à l'endroit précis du marquage de nos chiens.

Nous retournons à notre campement à Bourmedès. Là je rencontre des maîtres-chiens de l'USC7 (Unité de la Sécurité Civile) de Brignoles avec lesquels j'ai passé mon brevet de recherche et de sauvetage en décombres à Briançon en 1998. Ils nous offrent le service de leur médecin, un vétérinaire et de la nourriture. Voilà à quoi ça peut servir les bonnes relations.

Samedi 24 mai 2003, 07h00.

Au petit matin une bonne nouvelle nous parvient : un jeune homme de 22 ans a pu être libéré vivant après 6 heures de travail, là où nos chiens avait fait le marquage, sur les lieux de l'insulte. La journée commence bien.

Chaque matin nous commençons assez tôt parce que l'après-midi, lors des grandes chaleurs, nos chiens ont besoin de plus de repos et chiens et hommes recherchent l'ombre plus fréquemment. Il faut dire que c'est assez difficile de mettre les chiens au repos car trouver un endroit calme avec un peu de verdure pour la détente est presque impossible.

Tous les matins je me rends à la caserne de Bourmedès où je reçois mon ordre de mission.

Aujourd'hui nous partons direction Bourjmenail. Le premier chantier qui nous est affecté est une maison très instable, partiellement effondrée avec une inclinaison d'environ 30°.

J'engage un premier chien, puis un deuxième et ensuite j'engage ma propre chienne, Caroline. Après plus d'une heure de recherche nous pouvons localiser une personne décédée dans la cage d'escalier. Le seul moyen à disposition pour déblayer cette personne est une petite foreuse électrique. La population et la Protection Civile aident avec toute leur volonté et leurs mains. Pendant le temps de la désincarcération nous pouvons mettre nos chiens au repos. Un repos bien mérité.

Protection Civile

Vers midi, le temps de prendre un petit déjeuner : une boîte de thon à la tomate et un bout de baguette.

Nous repartons vers la caserne de Bourjmenail. Arrivés dans la caserne, la police anti-terroriste nous bloque pendant plus de 2 heures pour des raisons de sécurité: la visite du président Bouteflika.

Nous profitons de la situation pour remettre nos affaires en ordre, regonfler nos chiens et par la même occasion nous nous lavons sous un camion-citerne. Incroyable comme cela peut faire du bien.

Prochaine mission : Dellys. Escortés de 5 voitures et plus d'une vingtaine de policiers anti-terroriste, nous nous posons certaines questions. Après plus d'une heure de route, nous voilà enfin arrivé. Nos 2 véhicules d'intervention sont garés à l'intérieur de la cour d'un immeuble de police. Leur ordre à ce propos était clair et précis.

Cinquante mètres plus loin : le chantier. Un HLM totalement effondré à plat.



Lors du tremblement de terre 2 familles fêtaient ici un mariage : plus de 80 personnes à déplorer. Sur le terrain se trouve une énorme grue et le travail de dégagement des victimes a déjà commencé. La population et le commandant de la Protection Civile nous reçoivent à bras ouverts. On nous informe que nous sommes la première équipe cynophile qui arrive sur les lieux.

Tout à coup la panique totale : une secousse sismique fait bouger tout le chantier. Les gens courent dans tous les sens. Moi-même avec un autre maître-chien nous ne bougeons pas, restons sur place. Nous sommes à l'abri, enfin presque... Il n'y a rien autour de nous qui peut nous tomber dessus. Par contre, le reste de l'équipe qui se trouve dans la cour à côté de notre véhicule, doit vite sortir les chiens des cages et se mettre à l'abri des hauts immeubles.

Quelques secondes plus tard: le calme absolu. Comme si rien n'était. Les gens reprennent le travail. Ici il n'y a plus rien pour nous à faire. Nous rentrons au camp qui se situe à plus de 60 km d'ici.

Dans la nuit aux alentours de 3 heures : une autre secousse sismique avec une force de 5,2 sur l'échelle de Richter. En ce moment nous sommes dans

notre campement à Boumerdès. Dû à la fatigue certains membres ne ressentent même pas cette secousse.

Dimanche 25 mai 2003, 07h00.

Au petit matin nous partons vers un site à Boumerdès même. Ici, avec une équipe française nous travaillons toute la matinée afin de déblayer plusieurs victimes décédées. Malheureusement on ne peut plus rien faire d'autre. Aucune recherche avec nos chiens ne peut être effectuée, dû à une population trop dense sur le terrain.

Dans l'après-midi on peut ressentir une certaine agitation dans la population. Je décide de rentrer au camp pour faire les bagages.

J'avais bien vu : Le désespoir et le temps qui s'écrase trop vite rendent les gens nerveux et les mettent en colère. Ce n'est pas personnel contre nous ou les autres équipes de sauvetage mais les gens commencent à perdre toute confiance. En plus, une tempête de sable se lève. Nous plions nos tentes et ramassons notre matériel ce qui est pénible sous cette condition météorologique, tout en plus que les efforts des derniers jours et la fatigue accumulée rendent la tâche difficile. Nous repartons en direction d'Alger.

A la caserne nous montons en vitesse un petit camp de fortune pour passer la nuit au clair de lune.

Lundi 26 mai 2003, 07h00.

Nous faisons connaissance de l'équipe cynophile de la Protection Civile d'Alger. Les membres de ce groupe sont très intéressés à savoir plus sur nos façons de travailler et sur leur demande expresse, nous tenons toute la matinée des cours de 'formation du chien en décombres' avec théorie et, surtout, beaucoup de pratique.

A 15h00 de l'après-midi nous prenons le départ vers l'aéroport d'Alger.

Vers 19h00: départ en direction de Luxembourg.

Ce n'est que pendant le vol du retour que je me rends compte de ce que je viens de vivre avec une équipe dont j'avais la responsabilité et avec mon chien.

Protection Civile

Je suis épuisé mais je pense que nous avons tous donné le meilleur de nous-mêmes

- hommes et chiens -

Arrivés à l'aéroport du Luxembourg aux alentours de 22h30 nous sommes reçus par la direction de la Protection Civile du Luxembourg, nos proches et amis.

Quel bonheur de reprendre dans mes bras ma petite fille qui avait à peine 3 mois quand je suis parti et qui m'a tellement manquée.

Serge Garidel



Höchstgeschwindigkeiten von RTW

In seinem Urteil vom 23. Juli 2003 hat das Bayerische Oberste Landesgericht eine Entscheidung (10bOWi 219/03) von grundsätzlicher Bedeutung getroffen: Bei Kleintransportern (z.B. Sprinter) mit einem zulässigen Gesamtgewicht (zGG) von mehr als 3,5 t beträgt die zulässige Höchstgeschwindigkeit 80 km/h, sofern festgestellt wird, dass die Einrichtung und Bauart ausschließlich zum Gütertransport bestimmt ist. Bei Fahrzeugen mit einem Gewicht zwischen 2,8 und 3,5 t gilt außerhalb geschlossener Ortschaften auf Landstraßen 100 km/h und auf Autobahnen die Richtgeschwindigkeit 130 km/h.

Die in dem Beschluss aufgestellten Grundsätze greifen für den Rettungsdienst aber auch in eine andere Richtung: Sind Fahrzeuge mit einem zGG über 3,5 t nach Bauart und Einrichtung nicht zum Gütertransport, sondern zur Beförderung von

Personen bestimmt, sind für diese Fahrzeuge unabhängig von der Zulassungsart (Eintragung im Fahrzeugschein) die für PKW geltenden Vorschriften anzuwenden. Dies bedeutet für den Rettungsdienst, dass es keine Probleme mehr mit den Höchstgeschwindigkeiten für RTW über 3,5 t zGG gibt, da die Ausstattung mit maximal fünf Sitzplätzen und eine Trage vorhanden ist (BLFA-StVO am 16./17. September 2003; Nds. Innenministerium – 21.-30002/3 und /18). (Labusch)



Quelle: Rettungsdienst 11/2003

Defi hilft

Erste Überlebende dank Kampagne

Knapp acht Monate nach dem Beginn der weltweit einzigartigen Kampagne und nach der Installation von österreichweit mehr als 1.000 Geräten zeigt sich, dass die Vorgehensweise richtig war: Bei bis jetzt 12 erfassten Zwischenfällen, bei denen Defis zum Einsatz kamen, konnten vier Patienten dank rascher Hilfe überleben.

Die Verbindung von intensiver Information und Steigerung der Bekanntheit von Defi und Ersthelfer-Anwendung mit der flächendeckenden Versorgung Österreichs durch die lebensrettenden Geräte ist einzigartig. Durch die Unterstützung zahlreicher Unternehmen ist es gelungen, bereits mehr als 1.000 Geräte direkt an Risikoorten zu installieren und mehrere Tausend Menschen am Gerät zu schulen.

Zur Dokumentation und Auswertung wird das Projekt von einer wissenschaftlichen Studie begleitet, die die Frage klären soll, ob durch diese Anstrengungen die primäre Überlebensrate erhöht werden kann. Als sekundäre Outcomes werden neurologi-



sche Defizite und damit die Möglichkeit zur Rückkehr an den Arbeitsplatz erfasst.

Weitere Informationen:

ÖRK-Pressestelle

Wiedner Hauptstraße 32

A-1040 Wien

Tel.: (00 43) (1) 5 89 00 - 1 54

Fax: (00 43) (1) 5 89 00 - 1 59

czech@redcross.or.at

www.rotekreuz.at

Quelle: Rettungsdienst 11/2003

Flächendeckend öffentlich zugängliche AED-Geräte



Als einer der ersten Stadtbezirke in Deutschland wird der Stuttgarter Stadtteil Degerloch nach und nach flächendeckend mit öffentlich zugänglichen Defibrillatoren ausgerüstet. Das Langzeitprojekt läuft in einer Kooperation zwischen dem gemeinnützigen Förderverein „Degerloch hilft e.V.“, der vom örtlichen Gewerbe- und Handelsverein getragen wird, der Bereitschaft Degerloch des DRK-Kreisverbandes Stuttgart sowie der Freiwilligen Feuerwehr Degerloch-Hoffeld.

Finanziert wird das Projekt aus Spendengeldern von „Degerloch hilft e.V.“ Die Gerätebeschaffung erfolgt über die Björn Steiger-Stiftung e.V., die das Degerlocher Projekt im Rahmen ihrer Aktion „Kampf dem Herztod“ unterstützt. Die Ausbildung von Helfern und Laien an den AEDs sowie die Betreuung der Geräte hat die DRK-Be-

reitschaft Stuttgart-Degerloch übernommen.

Vor wenigen Wochen wurden die beiden ersten AEDs nun ihrer Bestimmung übergeben. Ein Gerät ging an die Freiwillige Feuerwehr Degerloch-Hoffeld, die es nun ständig – bisher als einzige Freiwillige Feuerwehr in Stuttgart – im Einsatz mit sich führen wird. Das zweite Gerät wurde im Vorraum der Degerlocher Filiale der Landesbank Baden-Württemberg installiert, wo es rund um die Uhr jederzeit zur Verfügung steht. Außerhalb der Schalterzeiten kann der Vorraum mit jeder EC-Karte geöffnet werden. Das Gerät ist in einer abgeschlossenen

Wandhalterung untergebracht, die von der Rettungsleitstelle aus per Fernbedienung über einen Telefonapparat geöffnet werden kann, der neben dem AED angebracht wurde. Im Bedarfsfall drückt ein Anrufer die Notfalltaste dieses Telefons und stellt damit eine sofortige Verbindung zur DRK-Rettungsleitstelle her. Der Disponent nimmt den Notfall auf, gibt per Rückruf den AED frei, wenn der Anrufer aufgelegt hat, und alarmiert parallel dazu den Rettungsdienst. Im Endausbau soll ein flächendeckendes Netz von öffentlich zugänglichen AEDs den Stadtteil Stuttgart-Degerloch mit seinen rund 15.000 Einwohnern überziehen. Ein eigenes Logo-Leitsystem soll den Weg zu den jeweiligen Standorten weisen. (POG)



Quelle: Rettungsdienst 11/2003

LIENS INTERNET NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Liens nationaux

Centre de secours Kayl	www.cik.lu
Centre de secours Dudelange	www.cid.lu
Centre de secours Bettembourg	www.cibett.lu
Centre de secours Mertert	www.center-mertert.lu
Centre de secours Schiffflange	http://webplaza.pt.lu/public/gobillot/index.htm
Centre de secours Lintgen	www.bns.lu
Centre de secours Belvaux	www.pcbieles.org
Centre de secours Mamer	www.protexmamer.lu
Police Grand-Ducale	www.police.lu
FNSP	www.pompjeesverband.lu
Gefahrengutdaten	www.ericards.net
Clinique de garde	www.hopital.lu
Pharmacie de garde	www.pharmacie.lu

Liens internationaux

Protection Civile Suisse	www.protectioncivile.admin.ch
Protection Civile de Paris	www.protectioncivile.org
Le SAMU de PARIS	www.invivo.net/samu75
Allemagne	www.bzs.bund.de
Autriche	www.adis.at/zivilschutz
Belgique	www.ibz.fgov.be
Danemark	www.beredskabsstyrelsen.dk
Finlande	www.pelastustoimi.net
France	www.intérieur.gouv.fr
British Civil Defence	www.britishcivildefence.org
Pays - Bas	www.minbzk.nl

CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DES CADRES DU SERVICE NATIONAL DE LA PROTECTION CIVILE

Démission honorable de ses fonctions a été accordée, à Monsieur **Camille BINZ**, préposé du service d'urgence de la Protection Civile avec effet au 1er août 2003, avec la faculté de faire valoir ses droits à la retraite. Le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à Monsieur Camille Binz.

*

Par arrêté ministériel du 28 mai 2003 démission honorable de leurs fonctions de chefs-adjoints du centre de secours de Pétange a été accordée, sur leur demande, à Madame **Suzette MAJERUS-LUX** et Monsieur **Fernand STREFF** de Pétange. Les titres honorifiques des fonctions exercées à la protection civile ont été conférés à Madame Suzette Majerus-Lux et à Monsieur Fernand Streff.

*

Démission honorable de ses fonctions de chef du centre de secours de Mertert a été accordée, sur sa demande, à Monsieur **Jos SCHUMMER** de Mertert. Le titre honorifique de ses fonctions exercées à la protection civile a été conféré à Monsieur Jos Schummer.

*

Le 11 juin 2003, Monsieur **Patrick FISCH**, chef-adjoint du centre de secours de Larochette a été nommé aux fonctions de chef du même centre. Madame **Nathalie FERNANDES** de Medernach et Monsieur **Frank MINETTE** de Larochette ont été nommés chefs-adjoints du centre de secours de Larochette.

*

Le 11 juin 2003 Monsieur **Marc MITTEN** chef-adjoint du centre de secours de Mertert a été nommé aux fonctions de chef du même centre.

*

Par arrêté ministériel du 11 juillet 2003, ont été désignés instructeurs en secourisme jusqu'au 1er février 2008 :

Protection Civile

- Monsieur **André GILLANDER** de Luxembourg ;
- Monsieur **Romain HAAS** de Schouweiler ;
- Mademoiselle **Viviane HETTO** d'Ettelbruck ;
- Monsieur **Frank JOST** de Luxembourg ;
- Monsieur **Germain KIRSCH** d'Ettelbruck ;
- Monsieur **Alain KLEINBAUER** de Bettembourg ;
- Monsieur **Martial MARTIN** de Berschbach ;
- Monsieur **Christian MEYER** d'Esch-sur-Alzette ;
- Monsieur **Guy MOUSEL** de Luxembourg ;
- Madame **Marie-Marthe MULLER** de Luxembourg ;
- Monsieur **David PIRES** de Pétange ;
- Monsieur **Mario SCHROEDER** de Hosingen ;
- Monsieur **Marc STEFFES** d'Echternach ;
- Mademoiselle **Fabienne STEINMETZ** de Dudelange ;
- Madame **Pascale WAGNER** de Luxembourg ;
- Madame **Michèle WIELAND** de Noertzange.

*

Par arrêté ministériel en date du 25 juillet 2003 ont été désignés instructeurs en sauvetage jusqu'au 1er février 2008 :

- Monsieur **Mike HOFFMANN** de Lintgen ;
- Monsieur **Serge MULLER** de Leudelage ;
- Monsieur **Emanuel SCHWEITZER** de Bettembourg ;
- Monsieur **Marc TROES** de Tétange ;
- Monsieur **Nico WAGENER** de Hosingen.

*

Démission honorable de ses fonctions de chef de centre adjoint du centre de secours de Steinfort a été accordée sur sa demande à Madame **Manon ANEN-PIERRET** de Hagen avec effet au 23 septembre 2003. Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile a été conféré à Madame Manon Anen-Pierret.

*

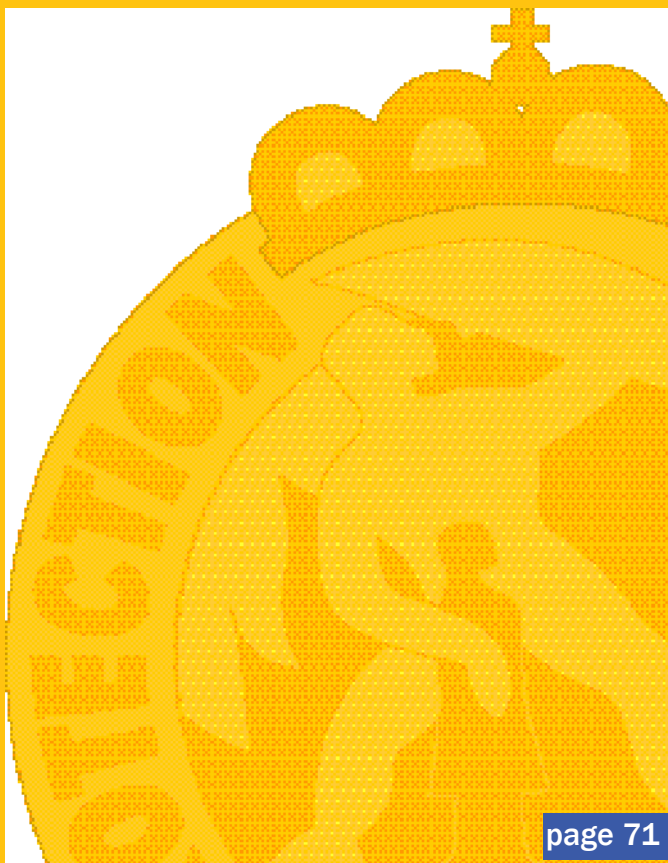
Par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 30 septembre 2003 Monsieur **Guy ERPELDING** de Hagen a été nommé aux fonctions de chef du centre de secours de Steinfort.

Par arrêté ministériel en date du 20 octobre 2003 ont été désignés instructeurs en sauvetage jusqu'au 1er février 2008 :

- Monsieur **Toni PREGO** de Rollingen ;
- Monsieur **Eric SCHMIT** de Hosingen.

*

Démission honorable de ses fonctions a été accordée, à Monsieur **René KAYL**, préposé du service d'urgence de la Protection Civile avec effet au 1er décembre 2003, avec la faculté de faire valoir ses droits à la retraite. Le titre honorifique de ses fonctions a été accordé a Monsieur René Kayl.



Protection Civile



Den Direkter vun
der Protection Civile,
d'Conseillers techniques,
d'Personal aus der Direktioun,
vun der Zentral 112,
aus dem Atelier vu Lëntgen
an aus der Schoul vun
Schëmpech

wënschen alle Memberen
vun der Protection Civile

Schéi
Krëschtdeeg

REPertoire TELEPHONIQUE DU SERVICE NATIONAL DE LA PROTECTION CIVILE 1, RUE ROBERT STÜMPER - Z.I. CLOCHE D'OR GASPERICH L- 2557 LUXEMBOURG

ADMINISTRATION

ANIEN Léon	Directeur	Fax 49 771-771	tél.	e-mail
CONER Viviane	Directeur-adjoint		49 771 406	viviane.coner@protex.etat.lu
GREIS-KRANTZ Karin	Chef de bureau		49 771 410	karin.greis@protex.etat.lu
OTH Claudine	Rédacteur	affaires générales, congés spécial	49 771 421	claudine.oth@protex.etat.lu
BORDEZ-FEITZ Nicole	Employée	affaires générales	49 771 408	nicole.bordez@protex.etat.lu
GILLEN Gisèle	Employée	comptabilité (matin)	49 771 412	gisele.gillen@protex.etat.lu
HOFFMANN Mike	Employé	secrétaire de direction	49 771 407	mike.hoffmann@protex.etat.lu
JEANPIERRE Arnick	Employée	publications	49 771 414	annick.jeanpierre@protex.etat.lu
JUNG-BARADEL Nadine	Employée	ambulances pour manifestat (matin)	49 771 429	
MATYSIK Lydia	Employée	comptabilité (matin)	49 771 409	
		cours de secourisme	49 771 413	
			493 492	

SERVICE TECHNIQUE

BRÜCK Charles	Ing. tech. insp. ppal 1 ^{er} en rang	Fax 49 771-771	49 771 411	charles.bruck@protex.etat.lu
SCHLEICH Gilbert	Ing. tech. insp. ppal 1 ^{er} en rang		49 771 401	gilbert.schleich@protex.etat.lu

INSTRUCTION ET MATERIEL SANITAIRE

BLEY Guy	Infirmer hospitalier gradué	Fax 49 771-771		
CLESEN Roby	Employé		49 771 306	guy.bley@protex.etat.lu
FLÖERCHINGER Paul	Employé		49 771 402	robi.clesen@protex.etat.lu
			49 771 432	paul.flöerchinger@protex.etat.lu
			112	urgences.112@protex.etat.lu

CENTRAL DES SECOURS D'URGENCE

BAUSCH Jeannot, BELARDI Daniel, DEUTSCH Tom, FERRING François, GOBILLOT François, GÖRGEN Robert, GÖTTING Jeff, HERR Jeff, HOFFMANN Guy, MARTINY Armand, MEYER Fernand, OTH Jean-Paul, SCHULLER Henri, THILL Nico, WIL TGEN Romain

ATELIER DE LA PROTECTION CIVILE

73C, route de Diekirch, L-7440 Lintgen		Fax 32 77 67	32 03 87	carlo.birscheldt@protex.etat.lu
BIRSCHIEDT Carlo, EWEN Georges, FABER Paul, HAUFFELS Claude, MULLER Guillaume, SCHAAAL Nico				

ECOLE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

Maison 93, L-9684 Schirmpach		Fax 94 92 33-337	94 92 33-1	enpc@protex.etat.lu
EFRAIMI-COPINE Jocelyne, MARINACH-Colles Anita, MARINACH Armand, STEIES-BAULISCH Viviane, THILMANY Théo, WINANDY Renée, ZELEN-VAN DEN BERG Josée				

IMPRESSUM

Grand-Duché de Luxembourg
Ministère de l'Intérieur
"Fir dech a fir dâi Land"
Publication périodique du Service National
de la Protection Civile
No.58

Rédaction:

Direction de la Protection Civile
1, rue Robert Stümper - L- 2557 Luxembourg
Tél: 49.77.11 - Fax: 49771-771

Conception:

Service National de la Protection Civile

Impression:

Imprimerie Faber, Mersch

Photos:

Raymond Brausch, Mike Hoffmann, Serge Garidel,
Claude Friderici, Carlo Birscheidt, Charles Reiser,
Centre de secours Rédange,
Centre de secours Mamer,



Protection Civile

